



Inter
Caux
Vexin

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2024

INTRODUCTION

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale *«adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle des délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.... »*

Le présent rapport a donc pour objet, au premier chef, d'informer les conseils municipaux des communes membres et, au delà d'eux, l'ensemble de la population, sur les décisions prises par le Conseil Communautaire et les actions menées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2024.

Créée par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin regroupe 64 communes, soit 55 020 habitants (INSEE).

Les statuts de la Communauté de Communes lui donnent compétence dans les domaines suivants :

- **Aménagement de l'espace,**
- **Mobilité**
- **Activités sportives et culturelles,**
- **Voirie et Transport,**
- **Protection de l'environnement – Élimination des déchets,**
- **Action économique,**
- **Actions sociales.**

Le bilan complet du service « protection de l'environnement – élimination des déchets » sera intégré au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

SOMMAIRE

PAGE 4

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

Introduction
Le territoire
Les compétences
La gouvernance
Les commissions
Le conseil de développement
Les finances
Les marchés publics

PAGE 15

UNE COMMUNAUTÉ AU SERVICE DES COMMUNES ET DES HABITANTS

Mobilité
Voirie
Action sociale
Fourrière canine

PAGE 25

UNE COMMUNAUTÉ AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement du territoire et
urbanisme
GEMAPI
Aménagement numérique

PAGE 33

UNE COMMUNAUTÉ ACTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement économique
Promotion du tourisme

PAGE 39

UNE COMMUNAUTÉ ENCOURAGEANT L'INITIATION AU SPORT ET À LA CULTURE

Randonnée
Natation
Ludi'
Soutien aux activités
d'apprentissage de la musique

PAGE 45

REVUE DE PRESSE

LE TERRITOIRE

Définie sur un territoire mi-rural, mi-périurbain, située au carrefour du Pays de Caux, du Pays de Bray et de la Métropole Rouen-Normandie, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est venue consacrer la collaboration établie de longue date entre les élus locaux.

Une Communauté de Communes, c'est quoi ?

Selon l'Article L 5214-1 du code général des collectivités territoriales

«C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace»



64 communes



55 020 habitants



Un peu d'histoire :

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin est née le 1er janvier 2017 de la fusion des collectivités suivantes :

- La Communauté de Communes des **Portes Nord-Ouest de Rouen**
- La Communauté de Communes du **Moulin d'Ecalles**
- La Communauté de Communes du **Plateau de Martainville**
- Les 4 communes de **Bosc le Hard, Grigneuseville, Beaumont le Hareng et Cottevrard**, appartenant précédemment à la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

La Communauté de Communes INTER CAUX VEXIN représente ainsi les 64 communes suivantes :

Anceaumeville
Les Authieux-Ratiéville
Auzouville-sur-Ry
Beaumont-le-Hareng
Bierville
Blainville-Crevon
Bois d'Ennebourg
Bois-Guilbert
Bois-Hérout
Bois l'Evêque
Boissay
Bosc-Bordel
Bosc-Edeline
Bosc-Guérand-Saint-Adrien
Bosc-le-Hard
Buchy

Cailly
Catenay
Claville-Motteville
Clères
Cottévrard
Elbeuf-sur-Andelle
Ernemont-sur-Buchy
Eslettes
Esteville
Fontaine-le-Bourg
Fresne-le-Plan
Fresquiennes
Frichemesnil
Grainville-sur-Ry
Grigneuseville
Grugny

Héronnelles
La Houssaye-Béranger
La Rue-Saint-Pierre
La Vaupalière
La Vieux-Rue
Le Bocasse
Longuerue
Martainville-Epreville
Mesnil-Raoul
Mont-Cauvaire
Montigny
Montville
Morgny-la-Pommeraye
Pierreval
Pissy-Pôville
Préaux

Quincampoix
Rebets
Roumare
Ry
Servaville-Salmonville
Sierville
Saint-Aignan-sur-Ry
Saint-André-sur-Cailly
Saint-Denis-le-Thibout
Saint-Georges-sur-Fontaine
Saint-Germain-des-Essourts
Saint-Germain-sous-Cailly
Saint-Jean-du-Cardonnay,
Sainte-Croix-sur-Buchy
Vieux-Manoir
Yquebeuf



Une organisation en 3 pôles de proximité

Pour un fonctionnement efficient et assurer la continuité du service public, chaque ancien siège (Montville, Buchy, Martainville-Epreville) des trois Communautés de Communes est devenu un pôle de proximité. L'objectif est de permettre à tous, habitants comme élus, de bénéficier des services et des informations au plus près de son domicile. Buchy est de surcroît le siège légal.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

LES COMPÉTENCES

La loi NOTRe a eu pour effet le transfert de compétences des communes vers les Communautés de Communes.

Conformément à ses statuts*, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin exerce en 2023 les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme ;
- document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article

L.4251-17 :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

* Voir les statuts en annexe

COMPÉTENCES OPTIONNELLES



Aménagement et entretien de la voirie :

Étude et réalisation des travaux d'entretien et de renforcement des voies communales revêtues et ouvertes à la circulation automobile.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

- étude et réflexion sur les besoins de la population en terme d'équipements sportifs, culturels, ou de loisirs ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs d'intérêt communautaire ;
- gestion du personnel et du matériel attachés aux équipements sportifs, culturels, ou de loisirs.

Actions sociales :

- étude relative à l'organisation des structures d'accueil pour la petite enfance ;
- organisation d'activités d'éveil pour la petite enfance (enfants non encore scolarisés) ;
- création, gestion et entretien d'établissements d'accueil pour la petite enfance, à vocation communautaire (crèche et halte d'enfants pour les 0-3 ans) ;
- création et animation d'un ou plusieurs Relais Petite Enfance sur le territoire communautaire.

Aménagement numérique et déploiement du très haut débit

Aménagement de la voie d'accès à la déchetterie intercommunale

dénommée «Chemin de Rocquemont» sur le territoire de Buchy - Estouteville-Ecalles.

COMPÉTENCES FACULTATIVES



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du code de l'Environnement :

- gestion des eaux pluviales, ruissellements et lutte contre l'érosion ;
- dispositifs de surveillance ;
- animation, concertation.

Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités

Organisation des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes :

- création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage du sport en faveur des enfants de 6 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludisports conventionné avec le Département de la Seine Maritime ;
- création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage de la culture en faveur des enfants de 3 à 6 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludiculture ;
- organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines (piscine communautaire et piscines conventionnées hors périmètre communautaire) pour les enfants des écoles élémentaires.

Soutien aux activités d'apprentissage de la musique

par la participation financière aux associations labellisées « école de musique » pour les enfants demeurant sur la Communauté de Communes et âgés de 3 à 18 ans. Le soutien s'opère par une aide annuelle au fonctionnement conditionnée à l'application et au bilan d'évaluation d'une convention d'objectifs.

Fourrière animale :

Création, équipement et gestion d'un équipement accueillant les animaux trouvés sur le territoire de la Communauté de Communes dans les conditions fixées par un règlement intérieur.

Entretien et aménagement des chemins de randonnées

présentant plus de 50% de chemin non bitumés et supérieur à 5 km linéaire, et des itinéraires de randonnée inscrits au PDESI de niveau 2.

Aménagement et entretien du circuit touristique cyclable intercommunal

«Promenade au Pays d'Emma Bovary» et inscription au PDESI des itinéraires intercommunaux.

Mobilité

LA GOUVERNANCE

84

délégués
titulaires

53

délégués
suppléants

LE PRÉSIDENT

Organe exécutif, le Président prépare et exécute les décisions de l'assemblée. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'enregistrement des recettes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau comprend le Président, 15 Vice-Présidents et 9 Conseillers Communautaires. Le Bureau suit le travail des commissions thématiques qui recouvrent l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes. Cette instance peut recevoir délégation du Conseil Communautaire pour le règlement de certaines affaires.

6 54

séances délibérations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est une assemblée délibérante qui fonctionne comme un Conseil Municipal. Il arrête les grandes orientations de politique générale, vote le budget et contrôle l'exécution de ses décisions.

Le Conseil Communautaire élit en son sein son Président pour une durée de 6 ans. Il est le responsable du personnel recruté au sein des services de la Communauté de Communes. Il représente la Communauté de Communes en justice.

Les séances du Conseil Communautaire sont publiques et se tiennent dans une commune différente.

Cette instance est composée de 84 conseillers communautaires élus au suffrage universel lors du scrutin des élections municipales conformément à la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

Chaque commune du territoire communautaire est représentée par au moins un délégué et au plus huit délégués selon sa taille démographique.

6 87

séances délibérations



64 COMMUNES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

84 Conseillers Communautaires

Valide et décide, notamment :

- Le budget ;
- Les orientations principales en matière d'aménagement du territoire ;
- Les orientations stratégiques...

COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Commission pilotée par un ou plusieurs Vice-Présidents et composée d'élus communautaires
- Proposition et préparation des décisions

BUREAU

- Président
- Vice-Présidents
- Autres membres
- Préparation et décision (par délégation)

COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES

- CAO (commission appel d'offre)
- CDSP (commission de délégation de service public)
- ...

CONSULTATION

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

composé de membres bénévoles de la société civile

ADHÈRE ET DÉLÈGUE

- **SYNDICAT DE BASSINS VERSANTS**
(compétence GEMAPI)
- **SMEDAR**
(Traitement des OM)
- **AGENCE D'URBANISME DE ROUEN, DES BOUCLES DE SEINE ET EURE**
- **COMITÉ DE PROGRAMMATION DU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER**
- **SEINE MARITIME NUMÉRIQUE**

6

commissions
thématiques
élargies

LES COMMISSIONS

Les commissions rassemblent des élus mobilisés sur une compétence particulière, elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour :

- faire avancer les réflexions sur la compétence,
- donner un avis sur les projets,
- suivre la mise en oeuvre des actions engagées,
- proposer de nouveaux axes de travail,
- etc.

Le processus de décision :

Les commissions représentent le premier stade d'étude d'un projet. Si un projet reçoit un accueil favorable en commission, il peut être présenté au Bureau ou au Conseil Communautaire, selon le niveau de décision. Si les commissions n'ont pas pouvoir de décision, elles sont néanmoins forces de proposition pour le développement de nouveaux projets.

6 commissions thématiques élargies :

TERRITOIRE DURABLE EN TRANSITION

- SCoT
- PCAET
- Transition énergétique
- Mobilité
- Politiques contractuelles

RESSOURCES

- Ressources humaines
- Finances et Budgets
- Patrimoine communautaire
- Communication

AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES

- Voirie
- Déchets
- Gemapi
- Eau

SERVICE À LA PERSONNE

- Sport
- Culture
- Petite Enfance
- Gens du voyage

URBANISME

- Urbanisme

ATTRACTIVITÉ

- Développement économique
- Tourisme
- Randonnée
- Transition numérique

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article L5211-10-1 du CGCT, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a mis en place un organe de participation nommé Conseil de Développement qui rassemble de nombreux partenaires du développement du territoire, aussi bien les chambres consulaires que des associations ou entreprises locales (Centre Emmaüs Abbé-Pierre, Jardins de Bois-Guilbert, EPD de Grugny...) ou organismes départementaux (Seine Maritime Attractivité, CEHN).



En 2024, le CODEV s'est réuni à quatre reprises. Ces rencontres ont permis de consolider son organisation, notamment à travers la nomination d'un nouveau président, l'intégration de nouveaux membres et la révision de la structuration des commissions thématiques.

Le CODEV s'est saisi de sujets majeurs pour le territoire de la CCICV, tels que l'avenir de la compétence eau ou encore l'élaboration des documents d'urbanisme, en particulier le PLUi 51. Dans ce cadre, des élus référents ont été invités à participer aux travaux afin d'apporter un éclairage utile à la réflexion menée par le Conseil de développement.



Présentation du plan d'action finalisé aux membres du Club Climat et du Conseil de Développement - 16 novembre 2022



De nombreux membres du Conseil participent par ailleurs au comité de programmation LEADER pour valider les projets retenus à travers ce dispositif de financement européen. Celui-ci est en effet composé majoritairement de représentants des Conseils de Développement du Pays de Bray et de la CCICV.

LES FINANCES

Les missions du service Finances :

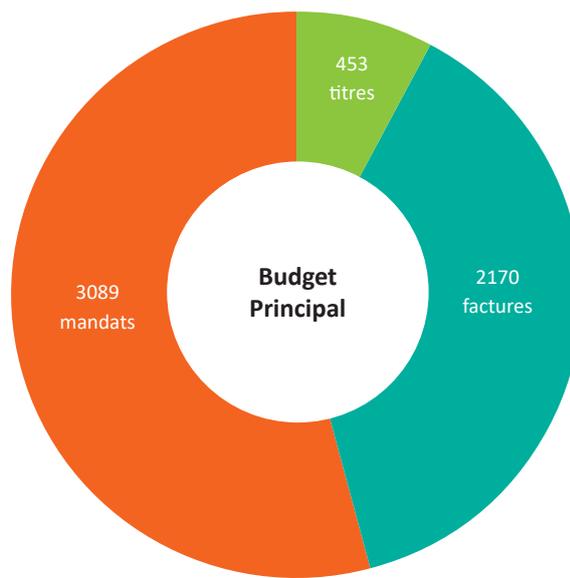
Il prépare et met en oeuvre l'ensemble des décisions budgétaires et financières émanant du Conseil Communautaire et du Bureau, pilote la relation avec les services de gestion comptable, assure le contrôle de gestion en collaboration avec les autres services, et apporte des outils d'aide à la décision et au pilotage au moyen notamment d'analyses financières, d'études fiscales et de tableaux de bord.

BUDGET PRINCIPAL 2024

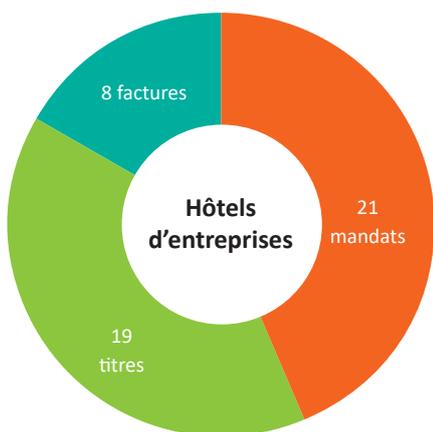
Prévisions Budgétaires

Fonctionnement : 30 748 600,00 €

Investissement : 7 489 600,00 €



BUDGETS ANNEXES 2024



Prévisions Budgétaires

Fonctionnement : 75 727,14 €

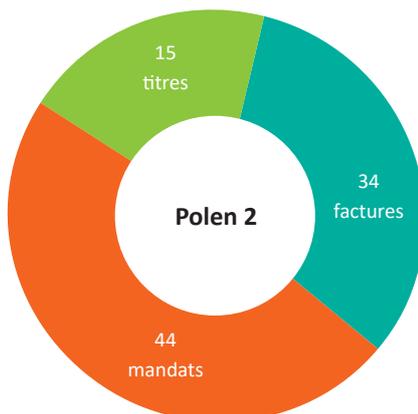
Investissement : 29 903,00 € (Dep)
614 619,88 (Rec)



Prévisions Budgétaires

Fonctionnement : 1 510 187,45 €

Investissement : 1 522 770,62 €



Prévisions Budgétaires

Fonctionnement : 7 916 116,31 €

Investissement : 5 349 342,63 €

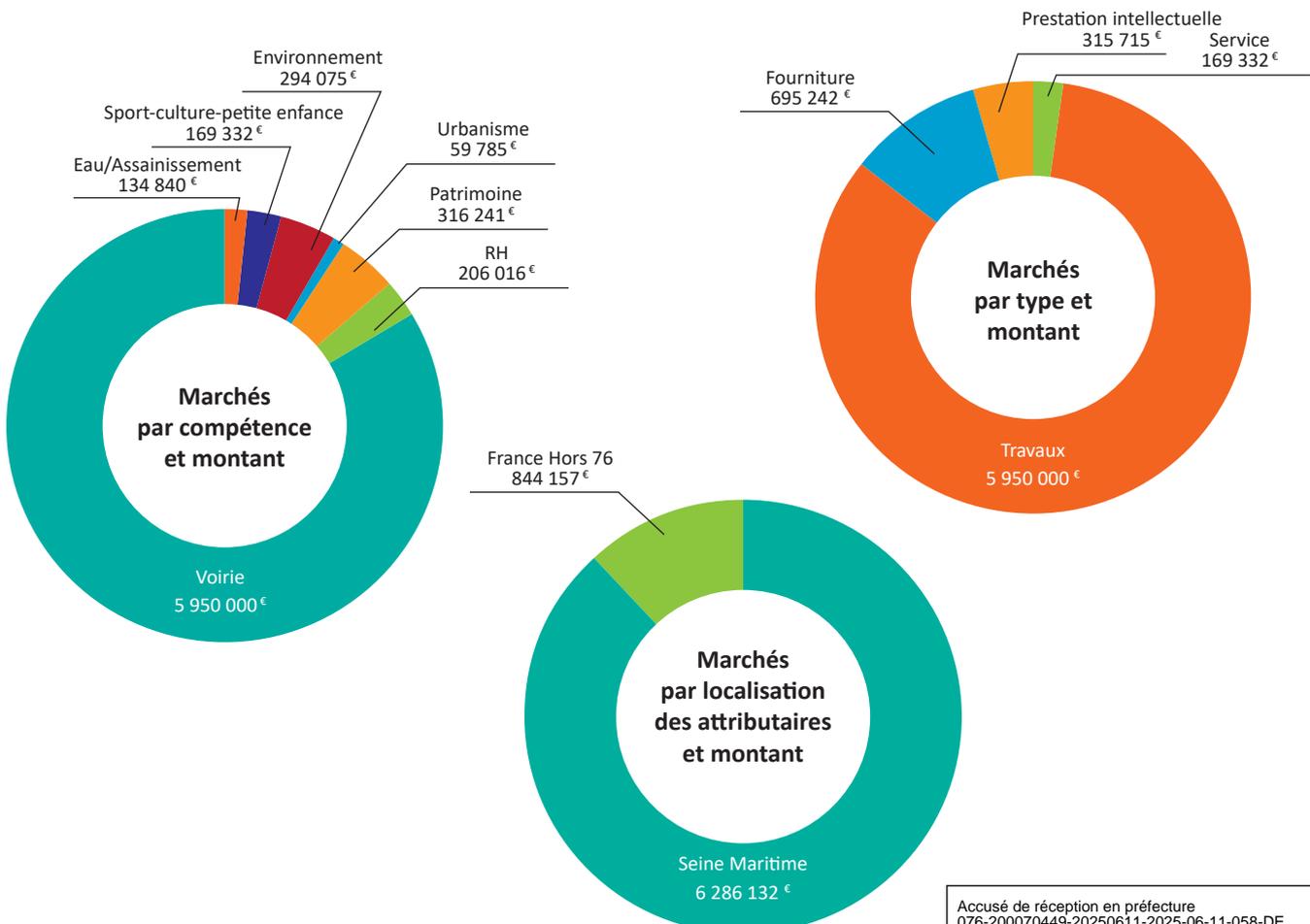
Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250611-2025-06-11-058-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

MARCHÉS PUBLICS

Les missions du service Marchés publics :

- Conseille les services sur la conception et l'exécution des contrats
- Participe à la définition et coordonne la mise en oeuvre de la politique d'achat
- Assure un suivi administratif de l'exécution contractuelle des marchés et alerte les services sur les échéances
- Assure une veille des évolutions juridiques et met à jour les outils et procédures
- Veille au respect des procédures

Nature du marché	Montant	Type de marché	Compétence CCICV	Localisation Attributaire
Schéma gestion Eaux pluviales	59 785	Prestations intellectuelles	Urbanisme	Seine Maritime
AMO transfert eau/Assainissement	134 840	Prestations intellectuelles	Eau/Assainissement	Paris
Composteurs	280 000	Fourniture	Environnement	Rhône
Maîtrise d'œuvre/Travaux Montville	107 015	Prestations intellectuelles	Patrimoine	Seine Maritime
AMO redevance spéciale	14 075	Prestations intellectuelles	Environnement	Paris
Transports scolaires vers les piscines	142 420	Service	Sport/Culture	Seine Maritime
GAZ	39 990	Fourniture	Patrimoine	Paris
Fourniture Electricité	169 236	Fourniture	Patrimoine	Paris
Fauchage randonnée	26 912	Service	Sport/tourisme	Seine Maritime
Voirie Investissement	4 650 000	Travaux	Voirie	Seine Maritime
Voirie Fonctionnement	1 300 000	Travaux	Voirie	Seine Maritime
Titre restaurant	206 016	Fourniture	RH	Paris
Total	7 130 289			



**UNE
COMMUNAUTÉ**
au service
**DES COMMUNES
& DES HABITANTS**

La création du service Mobilité est récente et découle de la prise de la compétence Mobilité par la Communauté de Communes, le 1er juillet 2021. Le rôle du service Mobilité est de décliner de façon stratégique puis opérationnelle les différentes politiques de mobilité (intermodalité, mobilité inclusive, mobilités douces, décarbonées...).

Pensée à l'échelle de notre territoire et du « bassin de mobilité », cette déclinaison s'établit en concertation avec les acteurs locaux, la population et les collectivités limitrophes. Enfin les réflexions doivent se faire en cohérence avec les grands documents de planification déjà élaborés par la CCICV comme le PCAET, le SCoT, les PLUi, etc.

Encore en cette année 2024, de multiples facteurs viennent perturber nos déplacements, que ce soit la hausse des coûts du carburants ou de l'électricité, la réglementation des Zones à Faibles Émissions sur un territoire voisin du notre ou les nouveaux objectifs environnementaux.

Les élus de la collectivité se sont emparés de la compétence Mobilité afin de proposer des solutions opérationnelles qui faciliteront les déplacements des administrés du territoire.

Poursuite des opérations concernant le covoiturage :

Sur le territoire, le développement du covoiturage se fait sous plusieurs formes : mise en place d'une application de covoiturage, développement des aires de covoiturage, inscription au registre national de preuves de covoiturage, création de lignes de covoiturage.

• Action n°37, mise en place d'une application de covoiturage et Action n°55, inscription au registre national de preuves du covoiturage.

Depuis novembre 2022, la CCICV a mis en place des incitations financières :

- Le conducteur reçoit entre 1.50€ et 3€ dès qu'il transporte au moins 1 passager.
- Pour le passager, le trajet est gratuit car pris en charge par la CCICV.

Le covoiturage est toujours fortement plébiscité sur le territoire, le renouvellement du partenariat fut incontournable en 2024. La société Klaxit ayant été rachetée par Blablacar Daily, le contrat a été passé avec ces derniers. Les budgets d'incitations financières ont été revus à la hausse afin de financer un maximum de trajets.

Recrutement d'un nouvel agent chargé de mission mobilité :

Au sein du service mobilité basé au pôle de Buchy, l'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel agent pour assurer la continuité des missions à partir de février.

Mise en oeuvre du Plan de Mobilité Simplifié :

Rédigé en 2023, le Plan de Mobilité simplifié donne la feuille de route pour les mois et les années à venir. Ainsi, la plupart des projets de mobilité de 2024 sont la traduction opérationnelle des fiches actions du PDMs.

Ces projets portent sur l'intermodalité, les mobilités actives et le covoiturage.



Nombre de trajets réalisés dans le temps

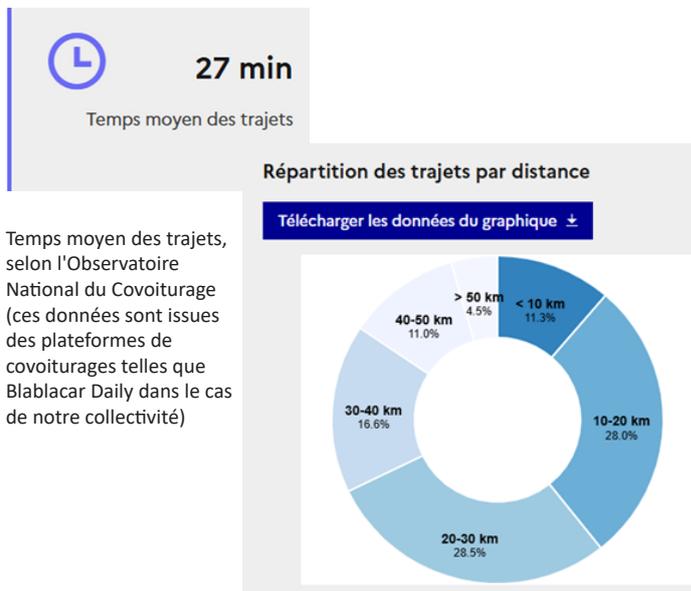


En 2024, 46 607 trajets ont été réalisés en covoiturage, soit 1 194 926 kilomètres parcourus, ce qui a permis d'éviter l'émission de 260 016 kilos de CO2. Le nombre de covoitureurs actifs (c'est-à-dire ayant réalisé au moins 1 trajet en covoiturage au cours de l'année) s'élève à 3 015.

En 2024, le covoiturage a été financé par la collectivité à hauteur de 108 648€, permettant de rémunérer chaque conducteur en moyenne d'environ 54,54€. Le recours au covoiturage remplit ainsi un double objectif économique et écologique.

Le covoiturage est surtout organisé sur le territoire, pour des trajets de proximité, comme les déplacements domicile-travail.

Le soutien au covoiturage a été renouvelé pour 2025 avec Blablacar Daily.



Action n°39, développement des aires de covoiturage

Afin de faciliter le covoiturage sur le territoire, la collectivité a soutenu financièrement le Département de Seine-Maritime pour l'extension de l'aire de covoiturage de Moulin d'Écalles, aménagée au premier trimestre 2024 et inaugurée en juin 2024.

Action n°38 : Etude d'opportunité sur une ligne de covoiturage régulière

Profitant de fonds accordés par le programme de financement européen LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), la CCICV a lancé en 2023 une étude sur l'opportunité d'une ligne de covoiturage régulière qui complètera l'offre en matière de covoiturage sur le territoire.

La restitution de cette étude menée par le bureau d'études AlterMob s'est faite le 3 avril 2024. Le bureau d'études a mis en lumière un potentiel corridor de covoiturage qui traverse les communes parallèles à l'A28. Cette ligne pourrait démarrer à Buchy, passer par l'aire de covoiturage de Moulin d'Écalles vers Rouen.

Action n°50 : Le salarié au cœur de la mobilité des Zones d'activités économiques communautaires

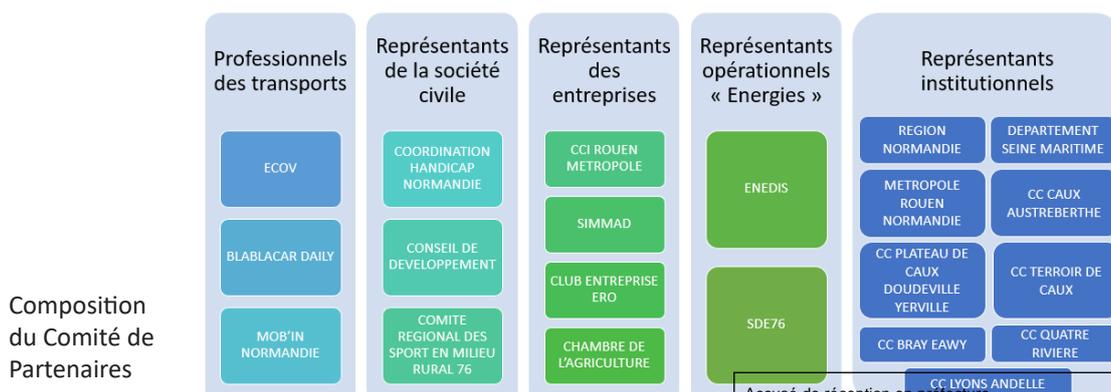
Lors d'une réunion en février 2024 avec le club d'entreprise de la ZAE Portes de l'Ouest, l'importance des données de mobilité sur la zone a été soulevée. Afin de pallier à ce manque de données, un questionnaire sur les mobilités des salariés a été réalisé et envoyé aux entreprises.

L'administration de ce questionnaire est toujours en cours. Il permettra de mieux connaître les modes de déplacements des salariés et de proposer des solutions de mobilités adaptées, que cela concerne les modes doux, les transports en commun ou le covoiturage.

Action n°64 : Création d'un Comité de partenaires Mobilité

Le comité de partenaires Mobilité est une instance obligatoire à mettre en place suite à la prise de compétence mobilité. Ce comité est composé d'acteurs économiques, de représentants de la société civile, de professionnels de la mobilité et d'acteurs opérationnels dans le domaine de l'énergie. Il sera le support des échanges entre les diverses parties prenantes de la mobilité sur le territoire de la CCICV. Ce comité a vocation à se réunir au moins une fois par an et doit être consulté avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, de la qualité des services et de l'information des usagers.

La composition du Comité de partenaires Mobilité a été arrêtée par le conseil communautaire de 17 juin et la première réunion du comité de partenaires mobilité s'est tenue le 16 octobre.



Action n°18 : élaborer Schéma directeur cyclable

Après le Plan de mobilité simplifié, le Schéma directeur cyclable est un outil de programmation et de planification qui va permettre de définir les actions à mener dans le cadre de la politique cyclable de la CCICV. L'objectif de ce SDC est de recenser les aménagements cyclables existants, les projets et leurs stades d'avancement. A l'issue du diagnostic, les créations des nouveaux itinéraires seront priorisées selon les pôles desservies, la proximité d'infrastructures, les usages potentiels ...

Afin de réaliser ce schéma directeur vélo, les élus réunis en bureau communautaire en décembre 2024 ont retenu le bureau d'étude Immergis, qui commencera son travail à partir de janvier 2025.

Appel à projets AVELO3

L'Ademe a ouvert un appel à projet entre le 18 avril et le 18 juillet 2024. Dans le cadre de l'AAP AVELO 3, un dossier de candidature a été monté, pour un financement total de 195.000€, dont 50% est subventionnable par l'Ademe. Le projet permettra de développer l'usage du vélo sur le territoire d'Inter Caux Vexin et se divise en trois axes : financements de deux études de planification stratégique (Schéma directeur vélo et étude pour la réhabilitation des chemins ruraux de l'AURBSE), financement de services liés à l'usage du vélo (arceaux de stationnement, accompagnement des initiatives locales dans les écoles primaires et maternelles, déploiement de totems de réparation, signalétique et jalonnement des parcours cyclables) et financement des actions de communication et d'animation (organisation d'évènement en faveur de la pratique du vélo, création d'une campagne de communication grand public).

La réponse positive de l'Ademe a été annoncée en novembre 2024 et permettra de financer des projets cyclables dès 2025 et jusqu'en 2027.

Les Chemins ruraux comme leviers de décarbonation des mobilités

Avec l'Agence d'urbanisme Rouen boucle Seine et Eure, un projet est en cours de mise en place, portant sur l'étude et la réactivation des chemins ruraux, comme leviers de décarbonation des mobilités. Ce projet se fera aussi en collaboration avec le service randonnée de la collectivité et jusqu'en 2027.

Participation au challenge Mai à Vélo 2024.

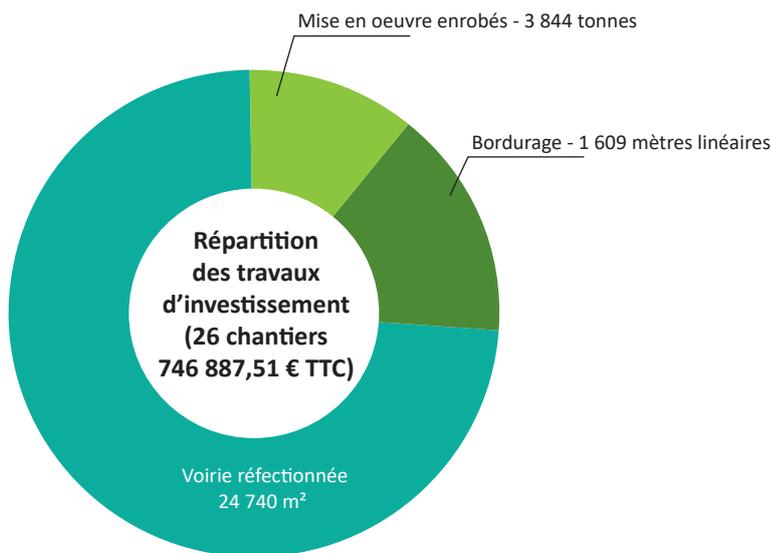
Afin de valoriser la pratique du vélo sur le territoire, la CCICV a participé au challenge Mai à Vélo. Il s'agit d'un défi national qui incite les habitants à se déplacer en vélo pour enregistrer un maximum de kilomètres faits sur leur territoire. Parmi les 47 collectivités de moins de 70.000 habitants, la CCICV s'est classé 25ème, avec 19.201 kilomètres réalisés.

Le challenge a également concerné les agents de la collectivité, qui ont parcourus 544 kilomètres dans le mois, les plaçant en 83ème position sur 157 entreprises de moins de 100 salariés.

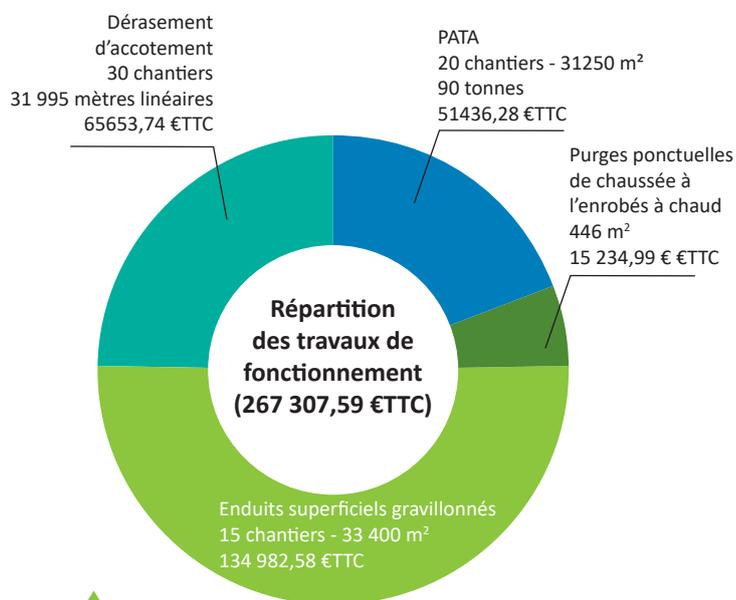
Ces chiffres tendent à prouver l'intérêt croissant des habitants et des salariés de la collectivité pour les déplacements en vélo. Le challenge sera relancé pour 2025.

Afin d'améliorer la qualité du réseau routier, la Communauté de Communes s'est vue confier les missions suivantes :

- l'entretien et le renforcement des couches de roulement des voies publiques revêtues ouvertes à la circulation automobile,
- l'aménagement et l'entretien des caniveaux et bordures de chaussée,
- le dérasement des accotements,
- le remplacement de la signalisation verticale usagée,
- le rétablissement de la signalisation horizontale suite à des travaux de voirie d'intérêt communautaire.



Travaux de bordurage sur la commune de Sierville



Les enjeux 2025 sont :

- Définition d'un programme voirie 2025.

ET DEMAIN ?

ACTION SOCIALE

La Communauté de Communes a géré pendant cette année 6 services :

- le multi accueil « le berceau de Tom Pouce » situé à Montville
- le multi accueil « Arc en ciel » situé à Roumare
- le multi accueil « P'tit Grain d'Ry » situé à Ry
- le relais Petite Enfance itinérant basé à Clères
- le relais Petite Enfance itinérant basé à Martainville Epreville
- le relais Petite Enfance itinérant basé à Buchy

LE MULTI ACCUEIL « P'TIT GRAIN D'RY » RY

Depuis son installation dans les nouveaux locaux en Août 2020, ce service multi-accueil propose 20 places d'accueil en journée continue et des accueils occasionnels à la ½ heure selon les disponibilités.

Elle est ouverte de 8h à 18h30, dispose de 3 dortoirs et 2 jardinets dont un avec sol souple. Les couches sont fournies mais les parents doivent apporter repas et goûters.

Nombre d'enfants inscrits sur l'année 2024 : 39

	2023	2024
Nbre jours d'ouverture	223 j	222 j
Total heures d'ouverture	2342 h	2331 h
Capacité d'accueil théorique	39025 h	38850 h
Heures facturées	30394 h	27279 h
Taux d'occupation facturé	106 %	107%
Taux d'occupation réalisé	78 %	70%

-10%

d'heures facturées
p/r 2023



UNE COMMUNAUTÉ AU SERVICE DES COMMUNES ET DES HABITANTS

LE MULTI ACCUEIL « LE BERCEAU DE TOM POUCE » MONTVILLE

Depuis le mois de septembre 2019, ce service propose **15 places d'accueils en journée continue** 5 jours par semaine contre 4 jours auparavant (7 places) et des **accueils occasionnels à l'heure** selon les disponibilités et autorise les contrats d'accueil réguliers pour les familles.

D'une surface utile de 157 m² cette structure accueille 15 enfants simultanément, dispose de deux dortoirs, d'une salle de préparation des repas et d'un jardinet avec sol souple. Repas et couches sont fournis par la structure.

	2023	2024
Nbre jours d'ouverture	228	227
Total heures d'ouverture	2508	2497
Capacité d'accueil théorique	35340	35185
Heures facturées	28615	22972
Taux d'occupation facturé	74.86 %	66%
Taux d'occupation réalisé	70.00 %	70%

-19,7%

d'heures facturées supplémentaires p/r 2023



LE MULTI ACCUEIL « ARC EN CIEL » ROUMARE

Depuis son installation dans les nouveaux locaux en octobre 2015, cette structure n'a pas subi d'évolution majeure au niveau de son fonctionnement. Couches et repas sont fournis conformément au contrat d'objectif et de financement PSU signé avec la CAF de Seine Maritime. Sa capacité d'accueil est restée identique, à savoir :

- **10 places** de 7h30 à 8h00 et de 17h00 à 18h00
- **15 places** de 8h00 à 17h00 dont 2 places réservées par convention aux agents de la MATMUT travaillant à la plateforme de Saint Pierre de Varengeville

Nombre d'enfants inscrit sur l'année : 27

Communes d'origine des enfants inscrits à Arc en ciel en 2024 :

- **Sur le territoire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin**
Roumare : 13
Saint Jean Du Cardonnay : 8 dont 2 font partie d'une convention Matmut
Pissy Poville : 3
La Vaupaliere : 1
- **Hors Communauté de Communes Inter Caux Vexin**
Henouville : 2

	2023	2024
Nbre jours d'ouverture	227	227
Total heures d'ouverture	2 497	2 497
Capacité d'accueil théorique	35 752,5	35 753
Heures facturées	27 166,4	26 198
Taux d'occupation facturé	76 %	73,28 %
Taux d'occupation réalisé	68 %	70 %

-3,5%

d'heures facturées supplémentaires p/r 2023



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250611-2025-06-11-058-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

LES RELAIS PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance de Buchy

Valérie Dantan
149 rue Ernest Noury - 76750 Buchy

Relais Petite Enfance de Clères

Nathalie Lasnier
Espace Clara
64 Côte du Mont Blanc - 76690 CLERES

Relais Petite Enfance de Martainville

Zaina Descamps
190 route du Château - 76116 Martainville Epreville

64 456 1243

communes
couvertes

assistant(e)s
maternel(le)s agréé(e)s
(domicile + MAM)

familles avec enfant de
moins de 6 ans employant
une assistant(e) maternel(le)



Les ateliers d'éveil

Ateliers collectifs dans 14 communes, en matinée :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Bosc-le-Hard	Esteville (1x15jours)	Buchy	La Rue-Saint-Pierre
Quincampoix (1x15jours)	Clères	Fresquiennes	Eslettes
Martainville-Epreville	Martainville-Epreville	Préaux (1x15jours)	Morgny La Pommeraye
Roumare (1x15jours)	Vieux Manoir (1x15jours)	Boissay (1x15jours)	

Ces animations profitent à 124 Assistants Maternels et 341 enfants

Ouverture culturelle

- 2 artistes Sophie Verdier et Romain Ozenne, création d'un spectacle pour tout petit dans le cadre du projet Babil (résidence d'artistes en faveur de l'éveil culturel et artistique des 0/3 ans - DRAC Normandie et CAF) ;
- 12 séances en résidence au RPE de Buchy pendant les ateliers d'éveil, 2 représentations lors de la matinée festive ;
- Spectacle de fin d'année réalisé par les 3 animatrices RPE, Françoise Renard conteuse, intervenante au RPE de Martainville et Clarisse Benard Stagiaire EJE - « Le crapaud et la lune » 3 séances ;
- 3 séances d'éveil musical au RPE de Clères avec Muriel Delestre ;
- 14 interventions « Art du Cirque » et éveil corporel par Sarah Diget de la compagnie Pirouette au RPE de Martainville et de Clères ;
- 2 ateliers de sensibilisation à la nature au Parc de Clères sur le thème de la pomme et de l'automne pour le RPE de Clères.
- Séances dans les bibliothèques locales :
 - Animation avec un tapis de lecture mise à disposition par la médiathèque départementale,
 - Animation autour du livre : kamishibai, marionnettes, lecture individuelle et collective...



Intervention cirque



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250611-2025-06-11-058-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Spectacle de fin d'année

Promotion des missions des RPE :

- Matinée festive Petite Enfance sur le thème des jeux olympiques à la salle des Tourelles de Fontaine Le Bourg. Promotion des services petite enfance de la CCICV RPE et EAJE : expo photos, flyer présentation des missions, animations autour du sport : vélo manège, structures gonflables, parcours de motricité géante, et deux représentations du spectacle « Le Nid » par Sophie Verdier. Sponsors lors de cet évènement : le Département, Wesco, Majuscules, le club de Rouen Normandie Rugby, l'Armitière
- 27 ateliers d'éveil du tout petit pour 34 parents et 27 enfants, avec des conseils sur l'éveil et le développement de l'enfant à travers la motricité libre. Ces moments permettent également de faire connaître les missions du relais, et d'accompagner les familles à la recherche d'un mode d'accueil aussi bien que dans leur rôle d'employeur.
- Actualisation de la page internet CCICV concernant la vie des relais (formations continues des assistantes maternelles, horaires permanences et ateliers...)
- 3 newsletters abordant des thèmes variés : développement de l'enfant, idées d'activités, comptines, bibliographie, prévention et santé, pédagogie, psychologie, vie des relais, actualités des parents employeurs et du métier d'assistantes maternelles etc.

Professionnalisation des assistantes maternelles :

- Participation à la journée de réflexion professionnelle des assistants maternels à La Halle aux Toiles à Rouen sur le thème : « Regarde-moi, je suis un explorateur »
- Divers intervenants sur l'exploration libre de l'enfant : conférence et ateliers.
- Manifestation organisée par 19 relais de l'agglomération rouennaise et de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.
- 27 assistantes maternelles de la CCICV ont pu en bénéficier.
- Temps de sensibilisation et de professionnalisation :
 - 5 réunions de sensibilisation à la Communication bienveillante ont été proposées animée par Delphine Cézarine thérapeute familiale ;
 - Conférence sur la colère et l'agressivité du tout petit par David Ducastel psychologue ;
 - Sensibilisation à l'usage des écrans raisonné chez un enfant 0/3 ans « Les écrans et nous » par la mutualité française ;
 - 2 réunions d'information animées par les animatrices RPE sur l'application « mon Pajemploi au quotidien ».

Partenariat et groupe de travail :

- Les 3 animatrices RPE ont créé des fiches pratiques à destination des parents afin de faciliter la compréhension de la convention collective du particulier employeur et de son application. Ce travail a été mené en collaboration avec la DDETS de Seine Maritime.
- Participation à deux groupes de travail impulsés par la Caf et le Pôle Ressources Handicap 76 sur deux thématiques : « Aide au repérage précoce et accompagner les professionnels et les familles dans le post diagnostic » et « Connaître les partenaires mobilisables et les adaptations possibles ».



Information à destination des parents :

- Rendez-vous individuel lors des permanences : information des différents modes d'accueil sur le territoire, rôle de l'employeur, contrat de travail, informations administratives et juridiques.
- Temps de sensibilisation et d'information :
 - Conférence sur la colère et l'agressivité du tout petit par David Ducastel psychologue ;
 - Sensibilisation à l'usage des écrans raisonnés chez un enfant 0/3 ans « Les écrans et nous » par la mutualité française ;
 - 2 réunions d'information animées par les animatrices RPE sur l'application mon Pajemploi au quotidien.

UNE COMMUNAUTÉ AU SERVICE DES COMMUNES ET DES HABITANTS

FOURRIÈRE CANINE

En 2024 la fourrière animale a accueilli cinq chiens.

Ces chiens ont été apportés par les communes de Buchy, Bosc-Bordel, et Boissay. Pour l'accueil de l'un de ces chiens, nous avons collaboré avec la gendarmerie de Buchy.

- **3 chiens** ont retrouvé leurs maîtres. Le temps d'accueil dans la fourrière canine de la CCICV a été d'un à deux jours.
- **1 chien** a été euthanasié par le vétérinaire avec accord du maire de la commune. Le temps d'accueil dans la fourrière canine de la CCICV a été de trois semaines.
- **1 chien** est actuellement en famille d'accueil, une procédure judiciaire est en cours. Le temps dans la fourrière canine de la CCICV a été d'un mois.

**UNE
COMMUNAUTÉ**
au coeur
**DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Ce service met en œuvre les compétences suivantes :

- Les politiques contractuelles et européennes, au travers du contrat de territoire et LEADER ;
- L'aménagement du territoire : SCOT, PCAET ;
- La planification locale - PLU, document en tenant lieu et carte communale ;
- Les services communs d'instruction du droit des sols de Montville et Buchy.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET EUROPÉENNES

Le programme LEADER

En 2023, le territoire de Seine-en-Bray, a été sélectionné de nouveau pour la mise en œuvre du nouveau Programme LEADER 2023-2027. En effet, depuis 2016, le PETR du Pays de Bray et la Communauté de Communes Inter Caux Vexin sont partenaires pour gérer en commun une enveloppe de fonds européens, au bénéfice des porteurs de projet du territoire. Suite à l'Appel à Candidatures lancé par la Région Normandie en 2022, les deux territoires partenaires se sont réunis de nouveau et poursuivent leur partenariat au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) de Seine-en-Bray pour les années futures.

La Région a doté les deux territoires d'une enveloppe globale de près de 1.8 million d'euros pour financer des actions répondant à la stratégie élaborée par les deux territoires, intitulée « Pour la résilience de notre écosystème rural ».

Les thématiques concernées s'articulent autour de 3 principaux axes :

- **Faire de nos ressources locales un levier de développement durable**
 - Soutien aux filières locales (alimentation, agriculture, filière bois-énergie, réemploi, ressources naturelles...)
 - Développement et structuration des filières
 - Valorisation et préservation des milieux naturels
 - Coopération des acteurs économiques locaux (villages d'artisans...)
- **Créer un maillage territoire fonctionnel et adapté**
 - Développement des centralités, lutte contre la dévitalisation des territoires
 - Dynamisme des bourgs-centres, artisanat, commerce
 - Services innovants à la population
 - Développement de la mobilité durable sur le territoire
- **Coopération**

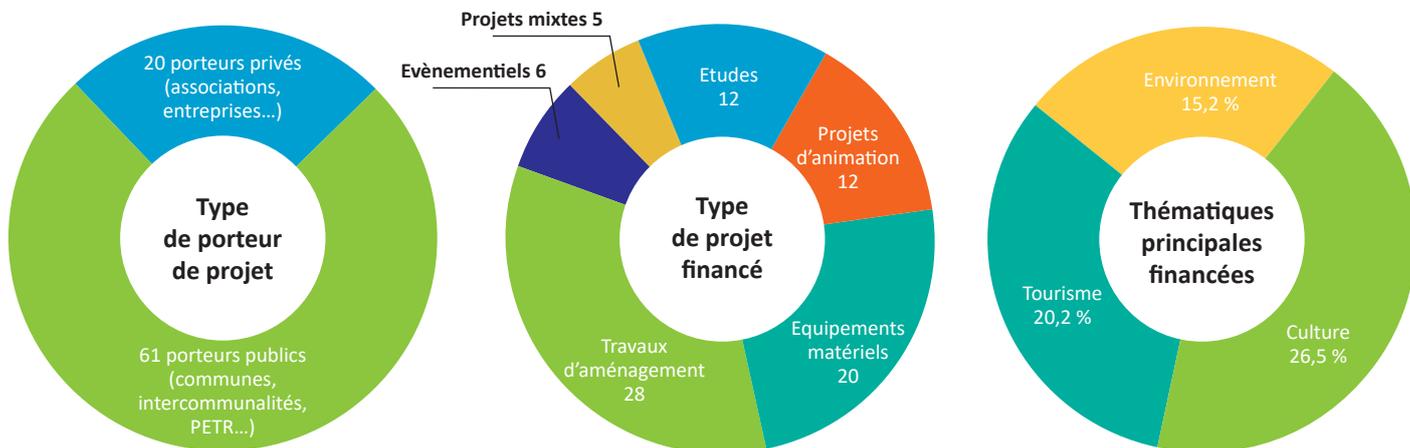
L'année 2024 a marqué l'installation du nouveau Comité de programmation (COPROG), désormais présidé par Madame THIERRY, Vice-Présidente en charge des politiques contractuelles de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.



Transition entre les comités de programmation 19-22 et 23-27
au Parc de Clères- 20 juin 2024

Cette année a également été consacrée au bilan du programme LEADER 2014-2022. Si les débuts du programme ont été marqués par une certaine lenteur, un rattrapage progressif a permis une montée en puissance significative. Cette dynamique a conduit à l'obtention d'une enveloppe complémentaire, portant le montant global alloué au territoire du GAL de Seine en Bray de 2,7 millions d'euros à 3,6 millions d'euros.





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LE SCEAU DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Rapport triennal

La loi climat-résilience du 22 août 2021 dispose que chaque collectivité territoriale ayant la compétence urbanisme fasse au moins un rapport tous les trois ans sur sa consommation foncière. La CCICV a débattu de ce dernier en décembre 2024 avec les données qui étaient déjà disponibles. Avec ces données partielles, la consommation foncière de la CCICV serait trop élevée vis-à-vis des objectifs assignés par la Région Normandie via son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui a été approuvé lors du 1er trimestre 2024.

Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZaENR) :

La CCICV a joué le rôle de facilitateur pour les communes souhaitant obtenir de l'aide sur le choix des énergies à favoriser ainsi que de cartographier la localisation de ces zones. À ce jour, environ 2/3 des communes de la CCICV se sont emparés de cet outil dont l'objectif principal est de définir des zones où les démarches administratives seront allégées.

SCoT :

L'année 2024 a vu la CCICV définir l'orientation politique que devait prendre le document avec le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du 17 juin 2024. La fin de l'année a été consacrée à la transcription de ces dispositions au sein du Document d'Orientations et d'Objectif (DOO) tout en travaillant sur sa stratégie de consommation foncière.

- 1 réunion publique à Bosc-le-Hard le 02/04/2024
- 2 réunions avec l'ensemble des élus :
 - Séminaire sur le ZAN le 13 mai 2024
 - Atelier thématique à Blainville-Crevon le 11/09/2024 pour préparer le DOO
- 3 Comités de Pilotages



Réunion publique à Bosc-le-Hard le 2 avril 2024

LA PLANIFICATION : LA POURSUITE DU PLUI SUR 51 COMMUNES

Concernant la planification, la Communauté de Communes a poursuivi son travail afin de doter à terme toutes les communes d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Les études d'élaboration du PLUi sur 51 communes ont débuté en février 2024 par le diagnostic territorial et se sont poursuivies tout au long du second semestre par l'écriture du projet politique du document d'urbanisme (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

La Communauté de Communes a également avancé sur les points suivants :

- Le lancement de la révision allégée du PLU de La-Rue-Saint-Pierre ;
- L'approbation de la 1ère modification simplifiée du PLUi du secteur du Plateau de Martainville ainsi que le lancement de sa 1ère révision allégée.
- Le suivi de 5 contentieux administratifs : 3 concernant les communes et 2 concernant le PLUi sectoriel du Plateau de Martainville ;
- Le lancement d'études techniques concernant les cavités souterraines (25 communes concernées).



Les enjeux 2025 sont :

- La poursuite du PLUi à 51 communes, notamment son débat sur le PADD ;
- L'approbation de la première révision allégée du PLUi sectoriel du Plateau de Martainville sur 13 communes ;
- Le lancement d'études hydrauliques sur 15 communes ;
- La poursuite et le lancement de procédures communales légères permettant d'apporter une réponse rapide aux communes en attente du PLUi à 51 communes ;
- La poursuite du suivi du contentieux.



ET DEMAIN ?

L'URBANISME

Les services communs d'instruction du droit des sols

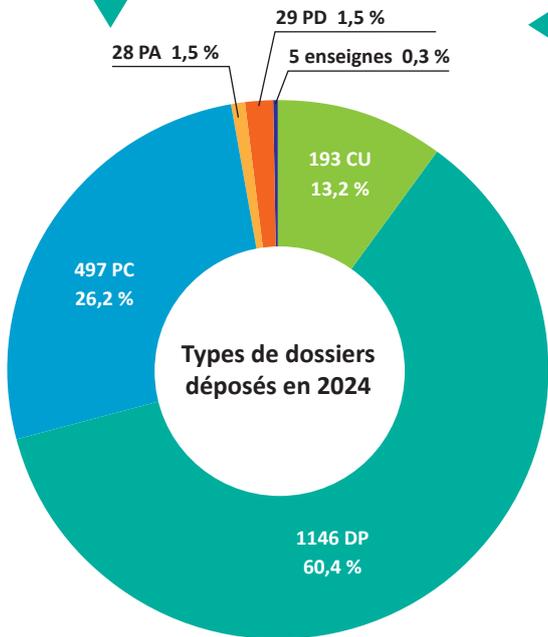


1893
dossiers instruits

26,2%
de permis de construire

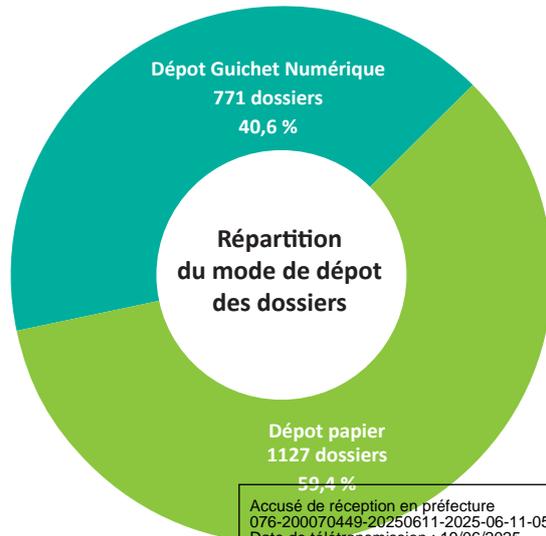
+3,4%
de dossiers instruits en 2024 p/r à 2023

28
permis d'aménager



Une activité en nombre de dossiers légèrement en hausse par rapport à l'année 2023 : 1893 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés sur l'ensemble de la CCICV (1831 en 2023). Sont incluses dans le nombre de dossiers déposés en 2024, les demandes d'Autorisation Préalable (AP) pour la pose d'enseignes suite à la renonciation du Président E. HERBET du transfert de pouvoir de police de la publicité extérieure, et le complément à la prestation de service qui a été offert aux communes membres. Les dépôts en ligne sont en augmentation sur les 2 pôles instructeurs, cependant la majorité des demandes sont toujours déposées en version papier en mairie.

+44%
de dossiers déposés numériquement en 2024 p/r à 2023



Accusé de réception en préfecture
 076-200070449-20250611-2025-06-11-058-DE
 Date de télétransmission : 19/06/2025
 Date de réception préfecture : 19/06/2025

Logements autorisés en 2024 :

• Sur le secteur d Buchy :

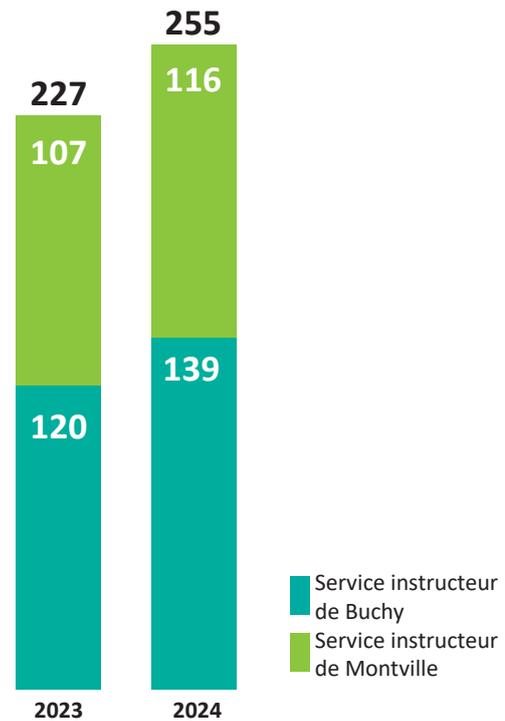
A l'image du territoire national, une nouvelle baisse significative des permis de construire sur le territoire de la CCICV dans un contexte de coûts en hausse et de conditions de financement difficiles. Les logements individuels sont les plus touchés. Deux opérations de logements collectifs autorisées (Préaux 40 logements et Buchy 16 logements) amènent cependant à un potentiel de nouveaux logements, sur le pôle de Buchy, en hausse par rapport à 2023.

• Sur le secteur Montville :

Nous notons une augmentation du nombre de logements par rapport à l'année 2023 sur le pôle de Montville (107 en 2023 ; 116 en 2024).

Deux opérations de logements collectifs ont été autorisées sur la commune de Montville (26 et 23 logements).

Les Permis d'Aménager délivrés en 2024 auront une incidence sur le nombre futur de logements autorisés, cependant il s'agit surtout de « petits » lotissements de moins de 10 lots.



Éléments marquants 2024 :

• Sur le secteur Buchy :

- Activité toujours soutenue en termes de dépôt de dossiers (identiques aux deux années précédentes) avec toutefois une baisse du nombre de permis de construire par rapport aux années antérieures. Un nombre de déclarations préalables toujours important. Une progression des dépôts en ligne.

- Des projets conséquents et intéressants sur l'année 2024 : projet immobilier 40 logements, construction d'un nouvel EHPAD, surface commerciale LECLERC...

- Des permis d'aménager autorisés (potentiel de 110 logements) toujours en attente de pré-commercialisation : La rue Saint Pierre, Martainville Epreville, La vieux-rue, Bosc le hard...)

- Réunion annuelle avec l'ensemble des secrétaires de mairie en octobre 2024

• Sur le secteur Montville :

- Le nombre de dossiers déposés en 2024 était similaire aux années précédentes, alors que la situation du service ADS - pôle de Montville était différente des autres années : suite au départ du nouvel instructeur du droit des sols recruté en décembre 2023, le service a été contraint de fonctionner avec un seul instructeur du mois de février à mai 2024, ce qui a nécessité une réorganisation du service. Une nouvelle instructrice a été recrutée en juin 2024.

- Quatre permis délivrés sur la ZAC Polen II (ARGAN, REMLER AUTO, D-immo, SCI WORKSTORE).

- Plusieurs Permis d'Aménager délivrés, dont un lotissement de 29 lots sur la commune de Fresquiennes.

- Instruction des demandes relatives à la publicité extérieure depuis le 1er Août 2024 pour les communes membres qui le souhaitent.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2025 sont :

- Continuer à favoriser les dépôts en ligne (communication envers les professionnels et incitation des communes à vulgariser l'outil).
- Mise en place et appropriation de la nouvelle interface EXPERT (retard de l'opérateur dans le déploiement prévu en 2024)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Inter Caux Vexin a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de bassin versant :

- SMBV Arques
- Syndicat Mixte Andelle Crevon
- SMBV Austreberthe et Saffimbec
- SM du SAGE
- SM du Cailly,
- SBV Clères Montville
- SBV Saane Vienne Scie
- SBV St Martin de Boscherville

La carte ci-contre présente les secteurs concernés par chaque structure.

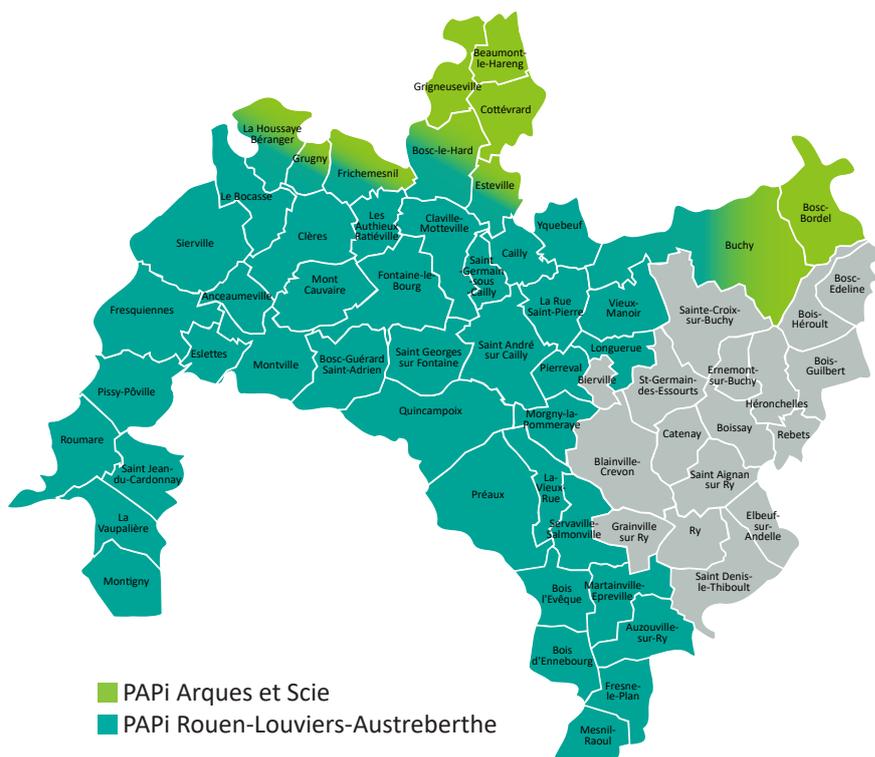


Le produit attendu par la taxe GEMAPI pour l'année 2024 est fixé à 600 000 €.

La loi fixe un plafond de 40 euros par an et par habitant pour la taxe GEMAPI.

Parmi les dossiers stratégiques portés par les syndicats de bassin versant, il est à noter l'élaboration de deux Programmes d'Action de Préventions des Inondations :

- **Le PAPI Arques et Scie**, qui concerne les communes de Bosc-Bordel, Buchy, Beaumont-le-Hareng, Grigneuseville, Cottévard, Bosc-le-Hard, Esteville, Frichemesnil, Grugny, La Houssaye-Béanger.
- **Le PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe** qui concerne 43 communes d'Inter Caux Vexin.



Les enjeux 2025 sont :

- Suivi des actions des Bassins Versants.

ET DEMAIN ?

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

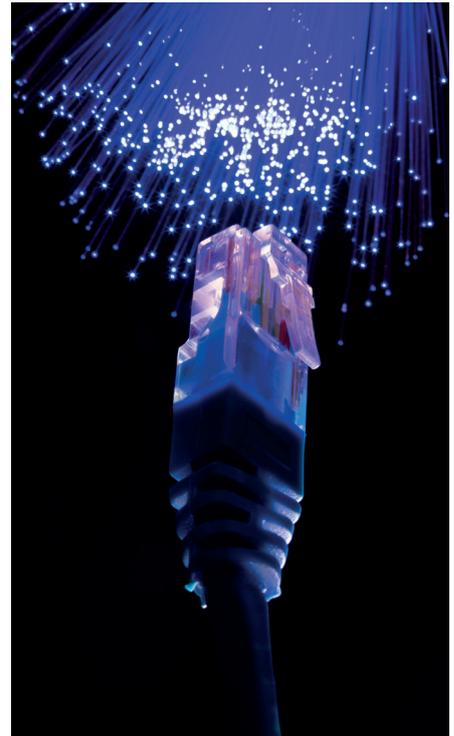
La Communauté de Communes Inter Caux Vexin agit pour le déploiement du Très Haut Débit et réduire la fracture numérique sur son territoire.

Au travers de son adhésion au Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, la Communauté de Communes participe financièrement à la construction du réseau de fibre optique départemental, et la réduction des inégalités d'accès au Haut-Débit par des opérations ciblées sur les territoires les plus déficitaires.

L'investissement total de la CCICV est de l'ordre de 6,8 millions d'euros, financés par une cotisation annuelle de plus de 297 000 €.

Les aménagements se poursuivent sur le territoire mais connaissent un ralentissement en raison de la crise COVID et des difficultés des opérateurs à fournir tous les documents techniques nécessaires à la commercialisation des lignes. La complétude et l'exactitude de ces documents sont indispensables pour éviter toute difficulté future pour les possesseurs de lignes de fibre optique.

Le territoire connaît aujourd'hui de nombreuses ouvertures à la commercialisation sur l'ensemble de son périmètre.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2025 sont :

- Mise en œuvre du RGPD et déclinaison des recommandations du DPO (Délégué à la Protection des Données).

UNE
COMMUNAUTÉ
actrice
DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

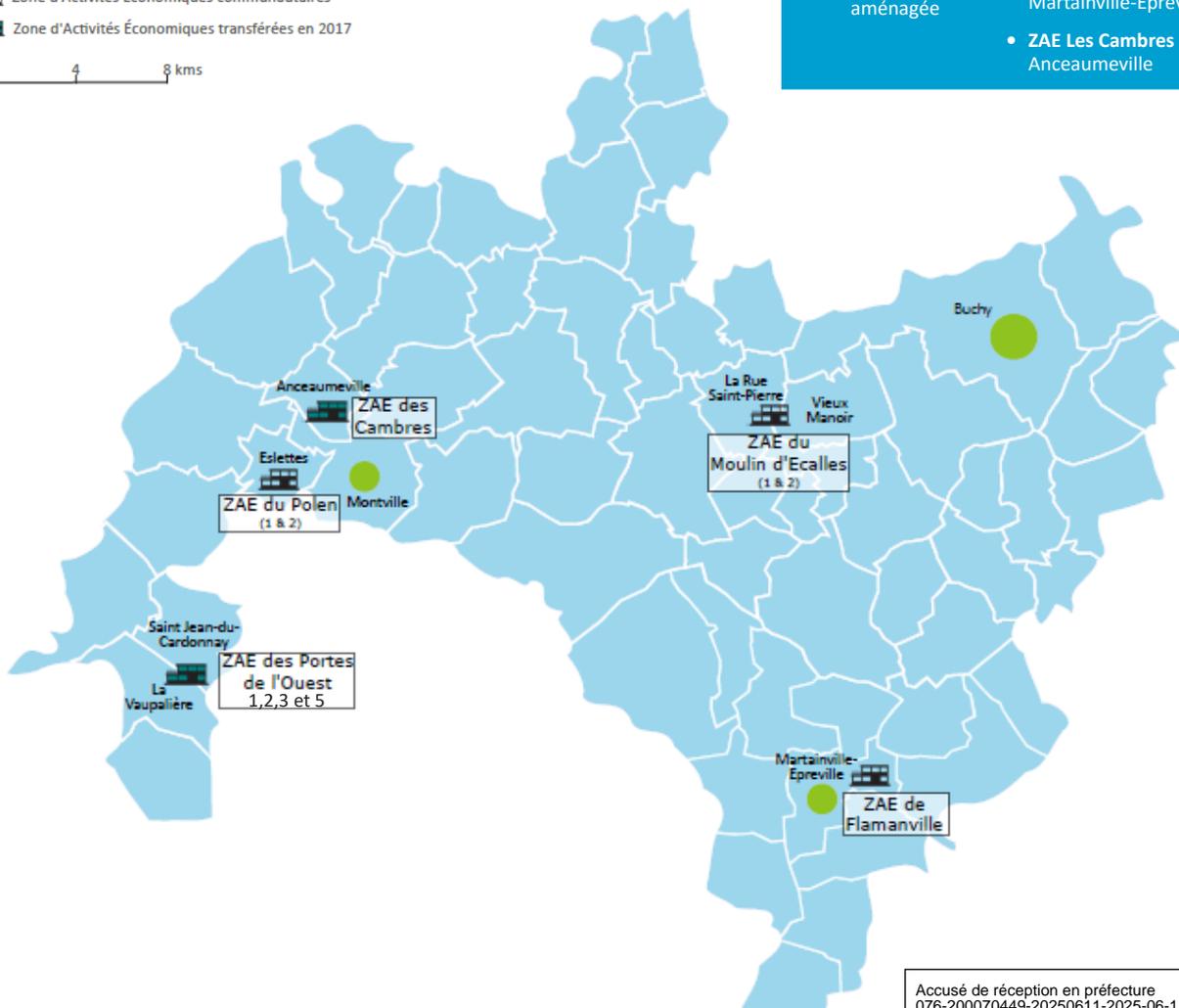
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Forte de ses atouts, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a mis en place une politique d'accueil d'entreprises sur son territoire, qui se traduit :

- Par la création et l'extension des zones d'activités économiques en aménageant et viabilisant des terrains qu'elle revend à des entreprises, après analyse de leur projet économique de développement,
- Par la création et la gestion d'hôtels d'entreprises, ayant vocation à accueillir de jeunes entreprises en phase de démarrage.

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Communauté de Communes Inter Caux Vexin
Localisation des zones d'activités économiques



10

Zones d'Activités Économiques

135

ha de surface aménagée

- **ZAE Portes de l'Ouest**
St Jean du Cardonnay
La Vaupalière
ZA 1, 2, 3 et 5
- **ZAE Moulin d'Ecalles**
Vieux-Manoir / La Rue-St-Pierre
ZA 1 et 2
- **ZAE Polen**
Eslettes
ZA 1 et 2
- **ZAE Flamanville**
Martainville-Epreville
- **ZAE Les Cambres**
Anceaumeville

AMÉNAGEMENT, COMMERCIALISATION ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Aménagement

ZAE POLEN 2 :

- Achèvement des travaux de la nouvelle tranche 2 (ex tranches 2 et 3) début 2024.

Toutes les autres ZAE communautaires sont aménagées.

Commercialisation

ZAE POLEN 2

• Ventes :

3 lots = 833 112 € TTC (15 428 m²)

- **Lot 1 : 278 748 € TTC (5 162 m²)**
SCCV ESLETTES-POLEN
Location / Vente pelles mécaniques - HITACHI
CONSTRUCTION MACHINERY
- **Lot 2 : 284 310 € TTC (5 265 m²)**
SCI DBC IMMOBILIER
Restauration rapide- BURGER FACTORY
- **Lot 35 : 270 054 € TTC (5 001 m²)**
SCI REMLER IMMO
Importation, homologation et entretien véhicules étrangers - REMLER AUTO

• Promesses unilatérales de ventes (PUV) :

4 lots = 1 144 638 € TTC (21 197 m²)

- **Lot 9 : 346 410 € TTC (6 415 m²)**
SAS AXATOM PROMOTION
Hôtel d'entreprises - AXDEV
- **Lots 13 et 14 : 532 440 € TTC (9 860 m²)**
M. COUTURE
Préparation automobiles - CAR POLISH
- **Lot 12 : 265 788 € TTC (4 922 m²)**
SAS ETABLISSEMENTS LINTZ
Commerce de gros de métiers de bouche - ETABLISSEMENTS LINTZ

ZAE MOULIN D'ECALLES 2

• Promesses unilatérales de ventes (PUV) :

- **Lot A : 213 772,94 € TTC (6 298 m²)**
NICOLAS RUAUX
Vente et maintenance de matériel agricole – RUAUX ELEVAGE

Gestion

Mêmes prestations sur toutes les ZAE communautaires :

- Entretien espaces publics : voirie, espaces verts...
- Installation, mise à jour signalétique
- Maintenance éclairage public via SDE 76

> Travaux d'investissement :

ZAE POLEN 1 : réalisation de trottoirs (26 411,76 € TTC)
ZAE FLAMANVILLE : création d'accès et aménagement d'accotements (33 042, 60 € TTC)



ZAE Moulin d'Ecalles

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250611-2025-06-11-058-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

PAGE 35

Vente des 2 derniers hôtels d'entreprises communautaires

- **Hôtel d'entreprises**

ZAE Moulin d'Ecalles 1 : 450 000 € TTC

SCI DU MOULIN

Pâtisserie et boulangerie - MAISON VATELIER



- **Hôtel d'entreprises**

ZAE de Flamanville : 325 000 € TTC

SA DELIFRANCE

Fabrication viennoiseries surgelées – DELIFRANCE



ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES

Suivi du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises délégué au Département

Attribution de 4 aides : 238 722 €

- **SARL EVMS : 44 406 € ***

* dont 8 881 € pris en charge par la CCICV
Achat bâtiment + travaux / PISSY-POVILLE
Menuiserie

- **SNC LES GRANGES DE BOSC-GRIMONT : 44 550 € ***

* dont 8 910 € pris en charge par la CCICV
Construction salle de séminaire + réception / LE BOCASSE
Accueil de groupes

- **SARL DUHAMEL THERMIC : 69 866 € ***

* dont 13 973 € pris en charge par la CCICV
Achat bâtiment
ZAE MOULIN ECALLES 2 LA-RUE-SAINT-PIERRE
Chauffagiste

- **SARL AU PAIN CAMPOIX : 80 000 € ***

* dont 20 000 € pris en charge par la CCICV
Achat local d'activités + travaux / ZAE MOULIN ECALLES 2
LA-RUE-SAINT-PIERRE
Pâtisserie et boulangerie

Le Département de La Seine-Maritime a informé le 23.12.24, tous les EPCI ayant délégué la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, qu'il se désengageait du dispositif à compter du 15.07.25 au regard du contexte budgétaire, afin de recentrer son action vers ses politiques obligatoires.

Adhésion à INITIATIVE ROUEN

Adhésion à l'association en juillet 2024.

Missions gratuites pour les créateurs et repreneurs d'entreprises :

- **Accompagnement dans l'élaboration** de la structuration financière de leur projet
- **Examen du projet** par un comité de parrainage composé de chefs d'entreprises et de professionnels de l'entreprise
- **Appui pour les financements** : la validation du projet par le Comité de Parrainage favorise l'accès aux dispositifs financiers notamment le prêt d'honneur d'INITIATIVE ROUEN (prêt sans intérêt ni garantie personnelle)

- **Suivi post création** : accompagnement dans le développement de la jeune entreprise par un parrain chef d'entreprise et/ou conseiller

Adhésion annuelle : 1 000 € + Subvention de 1 200 € /an par entreprise aidée (maximum 5 dossiers / an)

- **1 aide a été attribuée en 2024 suite à l'adhésion de la CCICV pour une entreprise spécialisée dans l'optique.**

MOMENTS FORTS DE 2024

Achèvement des travaux + lancement de la commercialisation de la seconde tranche d'aménagement de la ZAE POLEN 2



Installation de nouvelles entreprises sur la ZAE POLEN 2



Bevelec



DSV

Rencontre inter-entreprises sur le thème de la marque cybersécurité.

Organisée en collaboration avec les Communautés de Communes Caux AUSTREBERTHE et YVETOT NORMANDIE



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2025 sont :

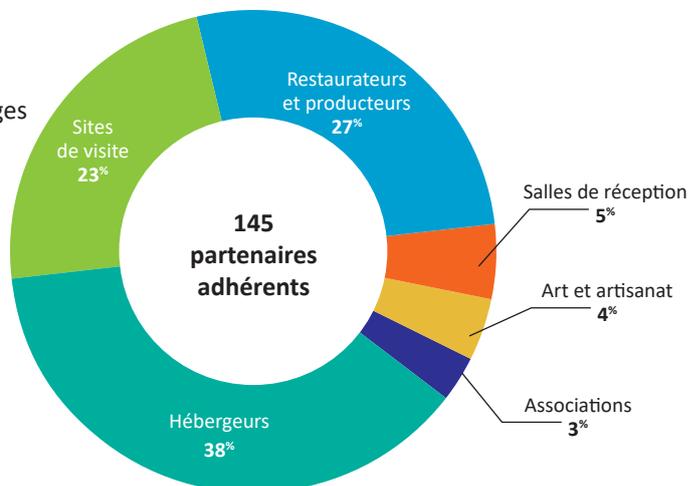
- Finalisation de la commercialisation de la tranche 1 de la ZAE POLEN 2
- Poursuite de la commercialisation de la tranche 2 de la ZAE POLEN 2
- Achèvement de la commercialisation de la ZAE MOULIN D'ECALLES 2
- Rendu de l'étude de faisabilité sur l'extension de la ZAE Moulin d'Ecalles
- Traitement des derniers dossiers en cours via le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises

PROMOTION DU TOURISME

En 2023, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a financé l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin, en charge de la mise en œuvre de la politique de promotion du territoire, à hauteur de 236 000 €.

L'activité touristique Inter Caux Vexin c'est :

- 1 BIT (Bureau d'Information Touristique) à Buchy
- 3 bornes d'information numériques avec plus de 12000 pages consultées
- 2878 contacts enregistrés par l'OT
- 85 226 € de taxe de séjour collectée



En 2024, on note 5 faits marquants :

- Recrutement d'une équipe de 2 salariées en CDI autour de la directrice.
- Soutien promotionnel au village de Ry, élu 7e village préféré des Français.
- Elaboration et présentation de la stratégie 2024- 2026 autour de l'identité « Terre de Jardins » et des 3 piliers que sont la promotion, la commercialisation et la qualification.
- Evolution positive du nombre de partenaires de l'OT et adhésion des acteurs majeurs du territoire : parc du Bocasse Granges de Bosc Grimont, le Clos de la Vaupalière, le château hôtel de Belmesnil, le Golf de Bosc-Guéraud Saint Adrien.
- Développement de la fréquentation numérique du site internet de plus de 46% (31648 utilisateurs) et des réseaux sociaux de 92.41% (6767 abonnés sur facebook, linkedin et instagram).

L'office de tourisme a mis en place plusieurs actions de promotion, par sa présence sur de grandes manifestations en lien avec nos partenaires institutionnels mais aussi, les éditions d'un guide parc et jardins (6000 exemplaires) et d'un kit à destination des hébergeurs (300 exemplaires) avec le soutien du département, l'organisation d'un accueil presse en septembre, le lancement de la refonte du site internet afin d'obtenir un outil plus efficace et mieux référencé pour une mise en avant toujours plus performante de nos partenaires.

L'OT a également amorcé des actions de commercialisation avec l'optimisation des réservations par la mise en place d'un groupe WhatsApp hébergeurs, la mise en ligne en fin d'année d'un guide groupe et séminaire sur le site internet. La qualification et l'accompagnement des acteurs a donné lieu à une trentaine de formations dispensées par l'OT (Promotion numérique par les réseaux, FMA et VIT*, commercialisation avec Place de Marché, anglais).

Les enjeux 2025 sont :

- Poursuite des actions de promotion : meilleure structuration de l'offre touristique, l'amélioration des supports numériques, installation d'une borne d'information à Ry, l'édition de supports touristiques.
- Renforcement des actions de commercialisation : par la connaissance des outils de commercialisation en ligne, la vente d'offres packagées pour les groupes et les autres cibles. La commercialisation d'espaces publicitaires sur les bornes ou publications de l'OT.
- Poursuite de l'accompagnement et de la qualification des acteurs : par la planification d'ateliers sur les outils de communication, de référencement et de vente, le développement de l'utilisation des outils de notation, la diffusion des labels de qualité...



ET DEMAIN ?

UNE
COMMUNAUTÉ
encourageant
L'INITIATION
AU SPORT ET À
LA CULTURE

PISCINE COMMUNAUTAIRE ANDRÉ MARTIN

Panorama des accueils et activités des 5 dernières années (créneau de 45 minutes) :

		Scolaires primaires	Collèges (Clères, Montville et Isneauville)	Centres de loisirs et spécialisés	Animations piscine	Baignade accès payant	Total
Créneaux réservés	2020	315	166	182	301	1 723	2 687
	2021	360	193	323	378	2 100	3 354
	2022	447	269	287	715	1 424	3 142
	2023	582	245	314	756	1 460	3 357
	2024	661	177	314	789	1745	3686
Entrées enregistrées	2020	8 407	3 809	1 354	3 700	10 779	28 395
	2021	5 917	3 142	1 738	4 020	11 881	26 410
	2022	16 545	5 781	2 388	8 643	18 232	51 589
	2023	23 100	5 473	1 644	8 596	17 146	55 959
	2024	25479	5328	1740	8018	12134	52 699

Les accès à la baignade tout public sont en baisse de 29% par rapport à 2023. A noter la fermeture de la piscine 15 jours aux vacances de la Toussaint pour effectuer des travaux de maintenance (nettoyage des conduits de la centrale d'air et changement de la masse filtrante) et les travaux de voiries sur Montville.

Animations piscine :

Chaque semaine en période scolaire, 22 séances d'activités de découverte et d'apprentissage ont été proposées aux usagers, dont 13 en direction des enfants et adolescents et 9 pour les adultes.

Ces activités ont représenté 594 heures d'enseignement annuelles de cours en faveur de près de 185 enfants et adolescents et 235 adultes.

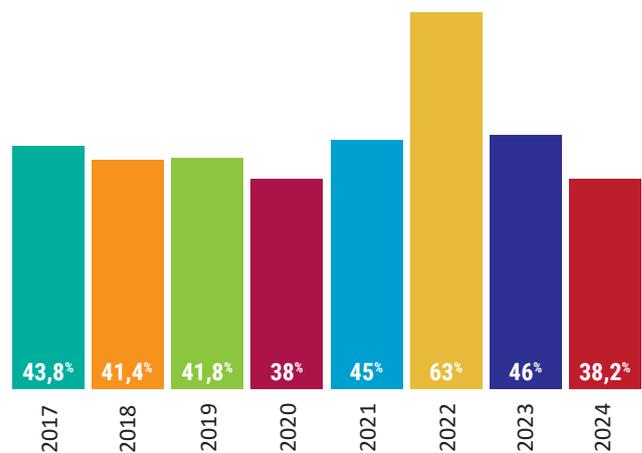
Baignades d'accès payant :

Accessibles 5 jours par semaine, toute l'année sauf jours fériés, les créneaux d'accès payant (baignade + animations piscine) hors scolaires et centres ont représenté 69 % de l'activité générale de la piscine.

Manifestations exceptionnelles :

Le 2^{ème} animathlon qui s'est déroulé le samedi 8 juin 2024 a réuni 22 enfants et 11 adultes des communes de Clères, Eslettes, Houpeville, Fontaine Le Bourg, Préaux, Rouen et Quincampoix.

La 1^{ère} pool party du 20 décembre 2024 a réuni 20 enfants des communes d'Eslettes, Quincampoix et Montville.



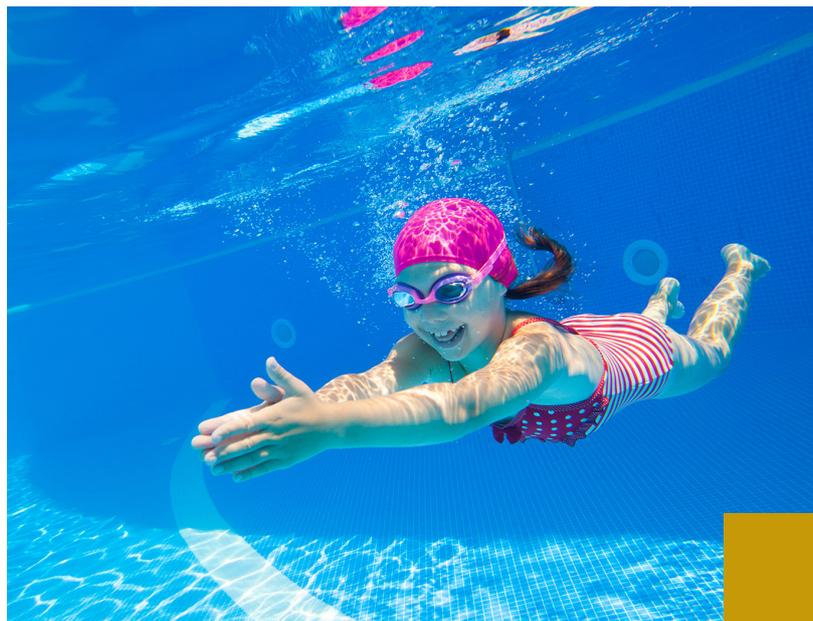
Entrées baignades d'accès payant par rapport au nombre d'entrées toutes activités confondues

NATATION SCOLAIRE TRANSPORT VERS LES PISCINES

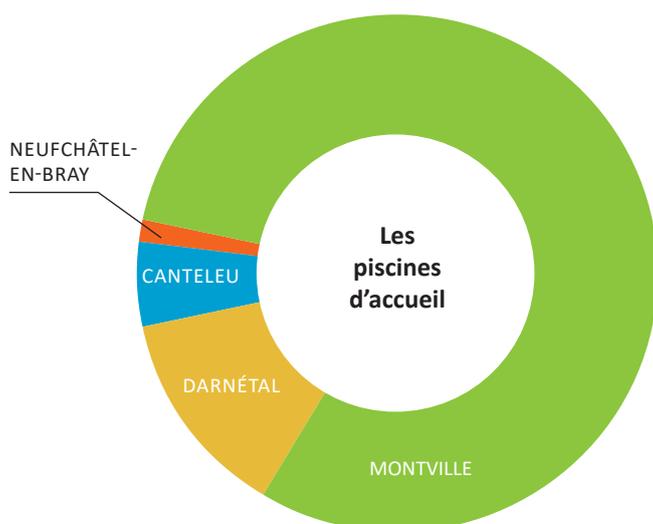
Cette compétence harmonisée pour les écoles élémentaires du territoire communautaire depuis la rentrée scolaire de septembre 2019 nécessite le recours à des conventions d'accès dans les piscines municipales de Neufchâtel en Bray, Darnétal et Canteleu. La piscine de Forges Les Eaux étant fermée depuis le 15 décembre 2022.

Conformément aux directives de l'Education Nationale une réorganisation de la planification des séances à la piscine communautaire André Martin permet d'atteindre les préconisations suivantes :

- 8 séances minimum pour les grandes sections
- 12 séances minimum pour le cycle 2 (CP, CE1 et CE2)
- 12 séances pour les CM1/CM2



Ainsi pour l'année scolaire 2024-2025 la répartition des classes a été programmée ainsi :



Montville - Piscine communautaire André Martin
123 classes (2 972 élèves), séances de 45 minutes avec 2 classes simultanément).

Cette action mobilise les éducateurs sportifs de la natation de la piscine communautaire André Martin à hauteur de 52 % de leur emploi du temps hebdomadaire représentant environ 1332 heures d'enseignement dispensées.

Sur les 123 classes, nous accueillons 17 classes qui allaient à Forges les Eaux.

Darnétal
20 classes, séances de 40 minutes avec 1 classe par séance

Canteleu
8 classes, séances de 35 minutes avec 2 classes simultanément

Neufchâtel-en-Bray
2 classes, séances de 40 minutes avec 2 classes simultanément



Chaque écolier de CP, CE1, CM1 et CM2 bénéficie a minima de 10 séances de natation encadrées par les éducateurs sportifs de la natation.

La prise en charge financière des conventions d'accès ainsi que le coût des transports sont supportées intégralement par CCICV sans aides en contrepartie.

LUDISPORTS

Dispositif départemental mis en œuvre par la CCICV sur l'ensemble du territoire communautaire dans les communes partenaires, la saison sportive 2024-2025 a enregistré les inscriptions de **705 enfants dans 36 communes** contre 784 enfants dans 29 communes en 2023-2024.

La Communauté de Communes dispose de 50 kits sportifs adaptés aux enfants de 6 à 12 ans qui sont mis à disposition dans chaque site. L'année scolaire est découpée en trois cycles ce qui permet aux enfants de découvrir trois activités différentes chaque année.

Depuis 2016, l'aide du Département a été réévaluée à 12 € par heure encadrée.



-10%

d'inscrits p/r à la saison 2023/2024



31 semaines
d'activités par saison



3 activités
différentes par saison et par enfant

LUDICULTURE

Ce dispositif sous maîtrise d'ouvrage de la CCICV permet aux enfants scolarisés en maternelle de pratiquer sur le temps périscolaire des activités culturelles et artistiques : théâtre, arts appliqués, initiation musicale, scénographie-architecture, expression corporelle et cette année mise en jeu des livres de jeunesse.

Pour la saison culturelle 2024-2025, on dénombre **25 communes partenaires et 332 enfants inscrits** contre 21 communes et 328 enfants en 2023-2024.

Chaque semaine 32 séances de 45 minutes sont encadrées par 11 intervenants qualifiés de l'association la Littoralité Francophone.

25

communes volontaires

332

enfants accueillis

+1,2%

d'inscrits p/r à la saison 2023/2024



Atelier théâtre Ludiculture du vendredi à SERVAVILLE SALMONVILLE.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2025 sont :

- Renforcer les partenariats avec les prestataires et les communes.

RANDONNÉE

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a confirmé son intérêt pour la randonnée en reconnaissant cette compétence facultative selon les critères suivants : « Entretien et aménagement des chemins de randonnée présentant plus de 50% de chemin non revêtu et supérieur à 5 km linéaire, les itinéraires classés au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de Niveau 2 », ainsi que le circuit cyclo-touristique Emma Bovary.

Ainsi en 2024 elle a :

- encadré et financé les campagnes d'entretien des itinéraires ;
- engagé la montée en gamme des itinéraires de randonnée au travers de la création de mobilier de signalétique, d'interprétation et de confort et du balisage des itinéraires ;
- accompagné le développement des pratiques sur les itinéraires en mettant en place un parcours VTT sur l'espace de loisirs de Fontaine-le-Bourg ;
- développé un site internet et une application dédiée à la randonnée sur Inter Caux Vexin : rando.intercauxvexin.fr



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2025 sont :

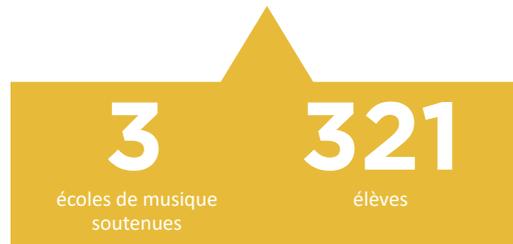
- L'implantation des mobiliers d'interprétation, de signalétique et de confort sur les itinéraires de randonnée ;
- La promotion de l'itinéraire cyclotouristique «Véloroute des Thermes» qui relie Forges-les-Eaux et Rouen dans les deux sens et finalise le tour de la Seine-Maritime à vélo.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE

Trois écoles de musique associatives du territoire sont partenaires de la CCICV par convention, répondant ainsi au souhait des élus communautaire de développer le soutien à l'apprentissage de la musique et des activités instrumentales. Avec 11 lieux d'enseignements répartis sur le territoire, les familles et les élèves bénéficient d'une réelle proximité.

En septembre 2024, le nombre d'élèves de 3 à 17 ans révolus et le montant du soutien financier de la CCICV aux trois écoles labellisées s'établissent ainsi :

	EMME	Interlude	Musicampoix	Totaux
Effectifs 2023-2024	139	48	134	321
Lieux d'enseignement	5.5	2	3.5	11
MONTANT du soutien 2023	55 658.00€	16 276,00 €	50 835,00 €	122 769.00€



Le Comité de Pilotage s'est réuni 2 fois en 2024. Ses missions consistent à :

- Valider la programmation des actions, concert notamment, et de les évaluer annuellement,
- Planifier annuellement l'achat et les opérations d'entretien du parc instrumental
- Faire rayonner une offre d'enseignement artistique sur l'ensemble de la CCICV.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2025 sont :

- Programmation d'actions communes avec les écoles (concert...)

REVUE de presse

ESLETTES

La com'com met presque un million d'euros pour Polen 2

La zone d'activités économiques Polen 2 voit l'arrivée de nouvelles entreprises à Eslettes. C'est pourquoi la communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV) a sollicité le SDE76, Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime, pour les travaux sur les réseaux électriques, réseaux d'éclairage public et de télécommunications électroniques.

MAÎTRISE DE DÉPENSES : L'ÉCLAIRAGE EST PROGRAMMABLE

« Pour les réseaux électriques, deux câbles haute tension (HTA) ont été posés en souterrain et raccordés sur le réseau HTA déjà existant rue des Roses à Eslettes, explique Cécile Sineau-Patry, présidente du SDE76. Ceci, afin d'alimenter les deux nouveaux postes de transformation. 1 931 mètres de câbles HTA ont été posés et 1 330 mètres de câbles basse tension, ainsi qu'un coffret réseau devant chacune des 18 parcelles. »

585 mètres de câbles d'éclairage public ont été posés en souterrain afin de pouvoir installer 14 mâts, chacun équipé d'une lanterne led de 57 watts, 4 mâts sont équipés



La zone d'activités Polen 2 a désormais 18 mâts d'éclairage neufs, programmables

de 4 projecteurs led 40 watts et de 4 lanternes led de 57 watts. Une armoire de commande d'éclairage public équipée d'une horloge astronomique programmable permet de contrôler l'allumage et l'extinction de l'éclairage et ainsi maîtriser les dépenses énergétiques. Pour le réseau de télécommunications électroniques, 3 679 mètres

de fourreaux en souterrain et 27 chambres télécom ont été posés. Le coût de l'opération s'élève à 824 631€ TTC soit 163 011€ TTC à charge de la CCICV et 661 620€ TTC à charge du SDE76. Aucune contribution n'a été sollicitée auprès de la commune d'Eslettes. Les travaux ont été achevés en janvier, après cinq mois de chantier.

SALON AUTO

Paris-Normandie - 25 mai 2024

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES POLEN 2 Réseaux électriques, éclairage... tout est prêt pour accueillir les entreprises

Les travaux réalisés sur la zone d'activités économiques (ZAE) POLEN 2 ont été inaugurés mercredi 22 mai par la présidente du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) Cécile Sineau-Patry, le président de la Communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV), Éric Herbet et le maire adjoint Jacques Binard...

ESLETTES

Afin que de nouvelles entreprises puissent s'installer sur cette zone, le SDE 76 a effectué les travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications électroniques.

Quatorze mâts d'éclairage, 1200 mètres de tranchées...

Quatorze mâts d'éclairage public, chacun équipé d'une lanterne LED 57 W ont été



Une pause explicative sur le terrain de POLEN 2, au pied des nouveaux mâts R Thieulent

posés, plus de 1 200 mètres de tranchées ont été creusés pour enterrer les lignes hautes et basses tensions, ainsi que les réseaux de gaz et de téléphone. Une armoire de commande d'éclairage public, équipée d'une horloge astronomique programmable, a été posée, afin de pouvoir contrôler l'allumage et l'extinction de l'éclairage, et de ce fait maîtriser les dépenses énergétiques.

Un coffret réseau devant chaque parcelle

Un coffret réseau a également été placé devant chacune des dix-huit parcelles, afin de permettre aux entreprises de s'alimenter en énergie.

Commercialisation en juin

La commercialisation des terrains commencera en juin. Le coût de l'opération s'est élevé à 824 631 € (TTC), tous réseaux confondus, la CCICV a financé à hauteur de 163 011 € (TTC) et le SDE76 à 661 620 € TTC. Aucune contribution n'a été demandée à la commune d'Eslettes.

Les composteurs disponibles dans quelques mois

Inter-Caux-Vexin

La communauté de communes Inter-Caux-Vexin fournira des composteurs aux foyers intéressés et disposant d'un espace suffisant pour le placer, à partir du second semestre 2024. Les habitants intéressés doivent contacter la communauté de communes dès mercredi 17 janvier pour être inscrit sur une liste d'attente. Les modalités de retrait du matériel seront indiquées ultérieurement.

■ Renseignements au 02 35 34 73 74



Le Courrier Cauchois - Janvier 2024

INTER CAUX VEXIN

Des composteurs distribués gratuitement

Depuis cette année 2024, le tri des biodéchets – incluant les restes alimentaires ainsi que les déchets biodégradables de cuisine et de jardin – est désormais obligatoire pour tous. Ces biodéchets représentent près de 30 % des ordures ménagères, alors qu'une large partie, incinérée inutilement, est constituée de 80 % d'eau. Pour réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport et au traitement de ces déchets, la communauté de communes Inter Caux Vexin, composée de 64 communes entre Buchy, Martainville-Épreville et Montville, encourage le compostage individuel. Et pour faciliter cette pratique, près de 4 000 kits de compostage sont en cours de distribution gratuite pour les foyers du territoire.

4 000 KITS DISTRIBUÉS À LA DEMANDE

Depuis le mois d'octobre, 1 000 kits, comprenant un composteur, un bio-



La communauté de communes Inter Caux Vexin va distribuer gratuitement 4 000 kits de compostage

seau et un guide pratique, ont déjà été remis aux habitants ayant fait une demande. La campagne de dotation se poursuivra tout au long de l'année 2025, et les foyers seront informés par mail ou par téléphone dès que leur matériel sera disponible.

Pour faire une demande, rendez-vous sur le site internet Communauté de Communes afin de compléter le formulaire. En raison des contraintes d'approvisionnement et de stockage, les nouvelles demandes seront traitées à partir du 2^e trimestre 2025.

RSL04.

Paris Normandie - 15 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250611-2025-06-11-058-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Programme LEADER : une nouvelle présidence pour des projets innovants « qui ne rentrent pas dans les cases »

Jeudi 20 juin, le Groupe d'action local Seine-en-Bray du PETR du pays de Bray et l'intercommunalité Caux-Vexin se réunissaient pour annoncer la présidence du nouveau comité de programmation LEADER.

CLÈRES

Le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du pays de Bray, et l'intercommunalité Caux-Vexin, réunis sous le GAL (groupe d'action local) Seine-en-Bray, annonçaient jeudi 20 juin au parc de Clères la programmation 2023-2027 des fonds européens LEADER (Liaison entre action de développement de l'économie rurale), et le changement de présidence du comité. Très concrètement, le programme européen est chargé de soutenir financièrement des projets d'innovation sur des thématiques telles que la mobilité, l'environnement, la culture ou la dynamisation des centres-villes. Joseph Dion laisse la présidence du comité de programmation à Nathalie Thierry.



Joseph Dion (à droite) passe la présidence du comité de programmation LEADER Seine-en-Bray à Nathalie Thierry (deuxième à gauche) Mateo Lhernault

3,6 millions d'euros dépensés

Le président sortant du comité de programmation LEADER, exerçant depuis son lancement en 2008 s'émeut : « Il faut rappeler que le territoire du

GAL concerne 110 000 habitants de la Seine-Maritime. En 16 ans de présidence, j'ai pu soutenir 80 projets et on a injecté 3,6 millions d'euros à l'économie locale. J'ai la pleine conscience de ce que

représente l'Europe pour la ruralité. ». Il liste : « Pendant ces 16 années, on a identifié 3 ordres de difficulté majeurs : la constitution d'un fonds d'amorçage, qui est un problème qui a laissé de nom-

breux projets au niveau embryonnaire, les critères d'évaluation des projets qui ne sont pas toujours les mêmes pour les différents membres du GAL [constitué à 50% d'élus et 50% de privés NDLR], et enfin la lourdeur administrative qui ne vient pas de l'Europe mais bien de la gestion française. »

Pas dans les cases

Le prochain comité de programmation allouera 1,7 millions d'euros, et c'est donc Nathalie Thierry, maire de Clères et vice-présidente de l'intercommunalité Inter Caux Vexin qui supervisera les dépenses. Elle s'enthousiasme : « Le programme LEADER est une super opportunité pour quantité de projets qui ne rentrent pas toujours dans les cases. ». Et d'ajouter : « C'est mon deuxième contrat territoire, je connais bien le fonctionnement du programme qui a aidé à mettre sur pied des projets innovants. C'est grâce à l'Europe qu'on a pu financer un tiers-lieu dans l'ancien presbytère de ma commune ou participer à l'exposition Légio qui est visitable au parc animalier. Récemment, on a aussi aidé un festival des arts de rue à Saint-Martin-Osmonville et nos futurs projets sont déjà en cours de conception. ». Une belle promesse pour le territoire.

● Matéo Lhernault

« Le GAL est un des rares lieux de collaboration entre la société civile et les élus »
ÉRIC PICARD, PRÉSIDENT DU GAL

Après des remerciements chaleureux à Joseph Dion, Éric Picard, maire de Gournay et président du GAL mesure : « Le GAL est l'un des rares lieux de collaboration entre les élus et la société civile. Il faut absolument le soutenir. Je salue le travail exemplaire et pionnier de Joseph [Dion] et je soutiens Nathalie Thierry dans la mission qui l'attend. »

Le Bulletin - 25 juin 2024

Une nouvelle présidente au réseau Leader

Clères

Les membres des comités de programmation du réseau Leader se sont retrouvés au parc pour planifier les prochaines années.

Jeudi 20 juin, les membres des comités de programmation Leader se sont retrouvés pour une journée importante au parc de Clères. Cet événement a marqué la transition entre les comités de programmation 2014-2022 et 2023-2027. La journée a débuté avec la dernière réunion du comité de programmation 2014-2022, qui a permis de faire le point sur l'avancement des projets soutenus et de dresser un premier bilan de ces huit années de travail. Le président sortant, Joseph Dion, a ensuite officiellement passé le relais à Nathalie Thierry (maire de Clères), nouvelle présidente du comité 2023-2027.

Un tout nouveau rôle

Maire de Clères et vice-présidente de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin, en charge des politiques contractuelles, Nathalie Thierry est désormais la présidente du réseau Leader. « L'opportunité s'est présentée à moi et j'en suis ravie. J'ai beaucoup appris avec Joseph Dion au cours des dernières années. Le dispositif aide beaucoup de différents projets mais jusqu'en 2027, ce sera assez expérimental pour démarrer un projet. Il va falloir mettre les bouchées doubles en 2025 », souriait-elle. Le dispositif s'adresse aux habitants, associations et aux communes. 60 000 à 80 000 euros d'aide peuvent être apportés par projet.

Un dispositif important

Le programme Leader (Liaison entre action de développement de l'économie rurale) est un dispositif financier de l'Europe à destination des territoires ruraux. Ces territoires peuvent ainsi subventionner des projets locaux innovants. La pro-

grammation doit répondre aux besoins et potentiels de développement de chaque territoire, en prenant en compte ses spécificités. « Le PETR du pays de Bray s'est associé à la communauté de communes de l'Inter-Caux-Vexin pour créer le GAL (Groupe d'action locale) de Seine-en-Bray et ainsi animer une enveloppe financière à l'échelle des deux territoires. Nous avons déjà un premier contrat en 2014 avec le PETR et l'an-

cienne communauté de communes », détaillait Nathalie Thierry. Ce réseau a permis par exemple d'apporter une aide financière à l'exposition LEGO® située dans le parc mais également pour la transformation de l'ancien presbytère en maison des artisans à Clères. « Le dispositif a aussi permis de soutenir un projet de fresque au centre abbé Pierre Emmaüs d'Esteville », notait Nathalie Thierry.

Pour le prochain mandat de 2023-2027, le GAL De Seine-en-Bray a obtenu plus de 1,7 million d'euros. Les projets soutenus par Leader pour les quatre prochaines années devront couvrir ces thématiques : environnement ; ressources locales et émergentes ; mobilités ; services à la population, économie circulaire, culture et revitalisation des centres bourgs ; coopération interterritoriale.



Nathalie Thierry (à gauche) est désormais présidente du réseau Leader. Plusieurs projets sont attendus jusqu'en 2027

C'est arrivé l'an dernier



Bonsecours

À l'occasion du 1^{er} mai, le Rassemblement national a organisé sa traditionnelle Fête de la Nation, pour la première fois au havre. Mais pour le RN, le 1^{er} mai est aussi de longue date synonyme d'hommage à Jeanne d'Arc. Après Le Havre, Marine Le Pen et Jordan Bardella se sont rendus à Bonsecours à la Basilique Notre-Dame et au monument Jeanne d'Arc qui domine la vallée de la Seine.

Buchy

Maryline Morin, présidente de l'association La Maison de l'Espoir à Buchy qui existe depuis 16 ans, lance un cri d'alarme sur les lois anti-gaspillage qui entraînent une diminution des dons alimentaires aux associations, et ce sont les plus démunis qui sont impactés, la situation n'a jamais été aussi désastreuse et inquiétante pour les bénéficiaires, mais également pour les associations.

Darnétal

Sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) signifiée par la préfecture, le jeune Guinéen, Mamadou Garanké Diallo, apprenti à la boucherie Renard à Darnétal depuis bientôt trois ans, a reçu le soutien de son patron, des clients du commerce et de la sénatrice Céline Brulin (PC). Une mobilisation qui témoigne de sa pleine intégration.

INTER CAUX VEXIN Mai à vélo : faites grimper le compteur de kilomètres !

CLÈRES

Encourager petits et grands à la pratique du vélo, c'est l'objectif de Mai à vélo, qui rassemble de nombreuses initiatives cyclables partout en France. Une opération initiée en 2020 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec le ministère des Sports, des jeux olympiques et paralympiques

Deuxième année de participation

Pour la deuxième année consécutive, la communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV) se joint à l'opération : elle participe ainsi au challenge d'activité collectif, « une compétition ludique qui se déroule tout au long du mois de mai », précisent les services de la CCICV.

Parcourir le plus de kilomètres possible à vélo

« L'objectif est simple : faire grimper le compteur en faisant parcourir à sa communauté, le plus possible de kilomètres à vélo.

Chaque kilomètre parcouru sur le territoire de l'Inter Caux Vexin, au cours du mois de mai, contribuera à faire progresser notre classement », explique le service communication de la CCICV.

Créez votre profil sur l'appli Geovélo

Vous souhaitez participer ?

C'est simple : il vous suffit de créer votre profil sur l'application Geovélo et de rejoindre la communauté de communes Inter Caux Vexin, via le lien : <https://geovelo.app/communities/invites/BPFDCUR> ou d'entrer directement le code BPFDCUR dans l'onglet « communautés » de l'application.

Vous pouvez suivre classement national en temps réel sur : <https://challenge-maivelo.geovelo.fr/classesments/collectivites>

Une opération visant à encourager chacun à la pratique du vélo. Affiche CCICV

Vous souhaitez contacter le service abonnement

Le Bulletin

Le Bulletin - 7 mai 2024



Le Courrier Cauchois - 3 mai 2024

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 51 Zéro artificialisation nette : une loi qui interroge et inquiète

BUCHY

Une réunion publique s'est déroulée, mardi 5 novembre, à la Halle en Scène de Buchy, afin de présenter le diagnostic et le projet de territoire de 51 communes de la Communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV), dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi 51). Un document essentiel qui va définir les orientations du territoire, en se substituant aux PLU actuels des communes, dans de nombreux domaines, que ce soit l'habitat, la protection des zones agricoles et naturelles, l'amélioration du cadre de vie, les déplacements.

Fixer des règles pour envisager l'avenir

Pour ce faire, de nombreux facteurs vont être passés au crible à partir de la photographie du territoire et la manière dont il est occupé, la démographie, le type d'habitat, les espaces naturels, le tissu économique, le tourisme, les modes de transport existants et les habitudes de déplacement des habitants, l'activité agricole... autant de données qui vont permettre de fixer des règles et d'envisager l'avenir des communes concernées.

Des obligations légales et des restrictions très fortes

Le président de la CCICV, Éric Herbet a rappelé, en préambule de la présentation que « beaucoup de textes et de lois comme le ZAN (zéro artificialisation nette des sols) doivent être pris en compte », constatant que « les obligations légales et les restrictions sont très fortes », en termes d'aménagement du territoire. « On ne sait pas trop à quelle sauce on va être mangés : l'idée, avec cette réunion publique, c'est de rassurer tout le monde et de répondre aux questions », a pour sa part indiqué le maire de Buchy, Joël Lefebvre.

Densifier ou verticaliser pour ne pas s'étendre sur l'espace agricole

Après la présentation très dense du diagnostic du territoire, c'est d'ailleurs ce sujet du ZAN qui a occupé le plus les débats, avec notamment les inquiétudes qu'il suscite au sein des communes. Rappelons que la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN) des sols, d'ici à 2050, résulte de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, avec une première étape,



Une réunion publique s'est tenue à Buchy, afin d'expliquer le Plan local d'urbanisme intercommunal, qui concerne 51 communes de la Communauté de communes Inter Caux Vexin.

Isabelle VILLY/Archives/Buchy sous la neige

d'ici à 2031, qui vise à réduire de moitié la construction sur des espaces naturels et agricoles. Et d'ici à 2050, le ZAN préconise de ne plus bétonner de sols, à moins de « renaturer » des surfaces équivalentes. Pour ne pas s'étendre sur les surfaces agri-

coles, il restera la solution de la densification et de la verticalisation : utiliser les espaces libres au sein d'une commune, comme les dents creuses, ou encore les friches industrielles... quand elles existent, bien évidemment.

Un dilemme pour les élus locaux

Lors de la présentation, on apprend ainsi qu'entre 2011 et 2020 : 240 hectares d'espaces naturels ont été consommés et qu'il sera impératif dans les années qui viennent de réduire considérablement ce nombre : entre 2021 et 2030, le nombre d'hectares consommés devra ainsi s'établir à 106, pour tomber à 27 hectares les deux décennies suivantes. Dans ces conditions, sera-t-il encore possible de construire dans les communes ? C'est toute la question qui se pose, d'autant que, chacun le sait, l'arrivée de nouveaux habitants dans une commune, permet de conserver les écoles, dynamiser le commerce... Un vrai dilemme en somme pour les élus locaux. Petite lueur d'espoir : le Sénat tenterait de faire voter une proposition de loi pour assouplir, voir supprimer, l'objectif de 2031.

Un sujet récurrent au Sénat

« C'est un sujet récurrent au niveau du Sénat », constate ainsi le sénateur Pascal Martin, qui signale que la chambre haute du Parlement s'est emparée du sujet pour faire des propositions de lois, afin de « rendre le système plus compréhensible. Une volonté qui vise à rendre le ZAN plus souple, peut-être en l'amendant, ou encore en changeant le nom », avance

l'élú, qui ajoute : « je ne crois pas, toutefois, à sa suppression ».

Les prochaines étapes

Quoi qu'il en soit, il est encore trop tôt pour dire quelles zones, quels terrains seront constructibles ou pas : c'est tout l'objet de l'élaboration du PLUi, avec, d'ici au début de 2025, un débat au sein des municipaux et communautaires autour du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable), avant l'élaboration du dispositif réglementaire, en 2025, qui précisera

le plan de zonage, le règlement écrit, les orientations d'aménagement et de programmation.

À noter que pendant toute l'élaboration du PLUi, il est possible de donner son avis, d'apporter des remarques et observations : il suffit de se rendre dans la mairie de sa commune ou sur le site de la communauté de communes (www.intercauxvexin.fr/fr/plui).

● Isabelle VILLY

■ Les communes du PLUi 51 : Anceauville, Les Authieux-Ratiéville, Beaumont-le-Hareng, Bierville, Blainville-Crevon, Bois-Guilbert, Bois-Hérault, Boissay, Bosc-Bordel, Bosc-Édeline, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Bosc-le-Hard, Buchy, Cailly, Catenay, Claville-Motteville, Clères, Cottévrard, Ernemont-sur-Buchy, Eslettes, Esteville, Fontaine-le-Bourg, Fresquiennes, Frichemesnil, Grigneuseville, Grugny, Héronnelles, La Houssaye-Béranger, La Rue-Saint-Pierre, La Vaupalière, Le Bocasse, Longuerue, Mont-Cauvaire, Montigny, Montville, Morgny-la-Pommeraye, Pierrevall, Pissy-Pôville, Quincampoix, Rebets, Roumare, Sierville, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-des-Essourts, Saint-Germain-sous-Cailly, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sainte-Croix-sur-Buchy, Vieux-Manoir, Yquebuef.

Quelques repères...

Le PLUi à l'échelle de 51 communes de l'Inter Caux Vexin concerne un territoire mi-rural, mi-périurbain de 441 km² pour 45636 habitants (chiffres 2020). Entre 2014 et 2020, l'accroissement démographique était de + 3,6%. On note une tendance au vieillissement de la population : 20% de personnes âgées de 60 ans et plus en 2009, contre 27% en 2020.

On y constate une pression foncière liée à la poursuite du modèle de vie et d'habitat pavillonnaire, avec un rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestier soutenu (240 hectares consommés entre 2011 et 2020). Côté logement, domination de la maison individuelle : plus de 90% de maisons et une majorité de grands logements. Le nombre de logements sociaux s'élève à 1057. Le nombre de logements vacants a pour sa part récemment augmenté : 3,1% du parc en 2009, contre 5% en 2020.

Les équipements : 1300 étaient comptabilisés en 2021. La commune de Buchy compte 131 équipements, et Quincampoix, 103. Le territoire des 51 communes est bien doté en équipements de proximité, mais est confronté à une dépendance à la Métropole Rouen Normandie pour ce qui concerne les grands équipements de santé, sportifs, d'enseignement ou culturels. À noter que la densité d'équipements médicaux est inférieure à la moyenne régionale.

L'économie locale. On comptait 9996 emplois en 2020 (10076 en 2014). 77% des actifs travaillent en dehors du territoire. Neuf zones d'activités économiques sont implantées sur le territoire (la Vaupalière, Les Portes de l'Ouest; Polen, Eslettes; Le Moulin d'Écalles, La Rue-Saint-Pierre/Vieux-Manoir; Les Cambres,

Anceauville; Zone artisanale, Bosc-le-Hard; Les Cateliers, Buchy; Cardonville, Montville; La Ventelette, Quincampoix; La Gare, Vieux-Manoir).

Commerce. Grandes et moyennes surfaces concentrées au sud-ouest du territoire. Malgré une bonne desserte du territoire en commerces alimentaires, quatorze communes sont toutefois sans commerce. Cinq communes disposent d'un marché hebdomadaire.

Tourisme: on compte cinq parcs et jardins sur le territoire, 250 km d'itinéraires de randonnées. À noter que le territoire est traversé par le GR 210. Vingt-trois monuments historiques sont classés sur le territoire, dont huit châteaux, six églises, une chapelle et une halle (à Buchy). Un parc d'attractions existe également, le parc du Bocasse, qui draine plus de 200 000 visiteurs par an.

Transport et mobilité: trois autoroutes (A150, A151, A28) assurent une bonne accessibilité du territoire, mais sont aussi sources de nuisances. Le territoire est doté de trois aires de covoiturage. Cinq gares sont répertoriées: Morgny-la-Pommeraye, Longuerue, Vieux-Manoir, Montérolier/Buchy, Montville, Clères, et deux lignes de trains express régionaux. Vingt-huit communes bénéficient d'une desserte en transport en commun, avec toutefois peu de passages et de longs temps de trajet. On relève une forte dépendance à la voiture dans les déplacements quotidiens : 88, % des déplacements domicile-travail réalisés en voiture, en 2020.

Agriculture; 70% du territoire est valorisé par l'agriculture, 38% des surfaces agricoles sont dédiées aux céréales et 37% à l'élevage. On dénombre 453 sites agricoles,

Memento

POMPIERS: 18
URGENCE MÉDICALE: 15
GENDARMERIE: 02 35 34 40 14
AMBULANCES: Buchy Ambulance: 02 35 34 43 79
TAXIS: Buchy, Blainville-Crevon: 02 35 34 43 79
Radio-taxis Rouen agglomération: 02 35 88 50 50

Paroisse de Blainville-Buchy

L'agenda de la semaine

Mardi 19 novembre: 18h, messe à Buchy.
Mercredi 20 novembre:
18h, messe à l'Oratoire à Blainville-Crevon.
Jeudi 21 novembre:
15h 15, messe à l'EHPAD Gilles Martin à Buchy.
Vendredi 22 novembre: 18h, messe à Buchy.
Samedi 23 novembre: 18h 30, messe à Blainville-Crevon.
Dimanche 24 novembre: 10h 30, messe à Buchy.

Notez-le

CATENAY

Ferme des châtaigniers. Week-end portes ouvertes à la ferme des Châtaigniers, à Catenay, dimanche 24 novembre de 11h à 18h. Au programme: visite libre de la ferme et des animaux, traite des vaches à 15h 30, éclosion d'œufs, balade en tracteur, circuit tracteur à pédale, exposition de matériel et battage à l'ancienne, promenade en calèche, marché fermier... Restauration sur place.

La collecte des déchets verts reprendra le 3 avril sur le territoire

Inter-Caux-Vexin

La communauté de communes Inter-Caux-Vexin reprendra les services de collecte des déchets verts le 3 avril 2024. Cette collecte aura lieu une semaine sur deux jusqu'à la fin du mois de novembre. Sont considérés comme déchets verts : tontes de gazon, plantes, fleurs, branchages, tailles de haies, branches fixées en fagot avec un lien naturel. Les déchets verts en vrac, troncs, souches d'arbres, déchets alimentaires, terre, caquettes et pots de fleurs ne seront pas collectés.



Les habitants invités à s'exprimer sur le futur plan local d'urbanisme

Inter-Caux-Vexin

La communauté de communes Inter-Caux-Vexin invite les habitants à s'exprimer sur le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Un premier PLUi, approuvé et entré en vigueur en 2021 couvre aujourd'hui 13 des 64 communes qui composent Inter-Caux-Vexin. Le second PLUi permettra de couvrir les 51 communes restantes.

Pourquoi faire ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui définit les orientations d'un territoire en termes de constructions, d'habitat, de zones agricoles et naturelles à protéger, d'amélioration du cadre de vie et des déplacements, etc. Il expose les intentions de la collectivité quant à l'évolution du territoire. Le PLUi viendra remplacer les documents communaux (PLU, cartes communales) par un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir.

Une concertation publique

Les habitants du territoire peuvent dès à présent s'exprimer à ce sujet. A la différence de l'enquête publique qui a pour but de récolter les observations sur le projet de PLU avant son adoption définitive, la concertation est engagée en amont et permet d'apporter informations et observations tout au long de son élaboration aux

habitants. "Il n'y a donc pas de document à consulter, la phase de diagnostic territorial vient tout juste de débuter, indique la communauté de communes. Esthétique des clôtures, des constructions, prise en compte d'une problématique environnementale, partage d'une vision du développement d'un territoire". Ces remarques et observations peuvent être transmises en mairie ; par le formulaire en ligne ou par courrier adressé au président de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin, 190, route du Château, 76116 Martainville-Epreville.



Les remarques peuvent être envoyées par courrier au siège de la com com

Le Courrier Cauchois

RECHERCHE des correspondants CLERES/MONTVILLE

Dans le cadre de son expansion, Le Courrier Cauchois recherche des correspondants. Il s'agit d'une activité complémentaire et indépendante. Il faut être disponible, disposer

d'une voiture, d'un appareil photo numérique et d'une connexion Internet. Il faut aussi aimer le contact, savoir rédiger et s'intéresser à la vie locale.

Les personnes intéressées peuvent adresser un courriel à redac-chef@lecourriercauchois.fr ou prendre contact au 02 35 56 30 62.

Le Courrier Cauchois - 2 février 2024

INTER-CAUX VEXIN

Où logeront les nouveaux habitants de la com'com ?

La com'com Inter-Caux Vexin, ses 64 communes et ses 55 700 habitants se cherchent un avenir et un horizon à 30 ans avec la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT). Comment vivre dans l'ombre de la Métropole ?



La com'com doit-elle renforcer ses pôles urbains comme Montville pour éviter l'artificialisation de ses sols ? photos Stéphanie Piron / Paris Normandie

BENOÎT MARIN-CURTOUD

Un énorme territoire de 64 communes au nord de Rouen, complanté de quelques pôles presque urbains comme Montville, Quincampoix, Saint-Jean-du-Cardonnay, Buchy et Fontaine-le-Bourg mais surtout des villages, parfois modestes, et la campagne aux confins de la Métropole et des pays de Bray et Caux : c'est l'intercommunalité Inter-Caux Vexin. La collectivité a commencé de réviser ses orientations stratégiques pour les trois décennies à venir afin d'établir d'ici fin 2024 son schéma de cohérence territoriale (SCoT), un document qui donne des axes sur les transports, la gestion de l'eau, le développement économique, la démographie... Le tout sera ensuite traduit dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui précisera où des zones commerciales peuvent être développées, où les maisons ne pourront dépasser telle hauteur, où il sera interdit de construire.

COMMENT LOGER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ?

Mardi 2 avril, devant une centaine de personnes réunies à Bosc-le-Hard, c'est le président de la com'com Eric Herbet qui a plaché devant les habitants pour détailler le processus de révision du SCoT. « Nous sommes un territoire attractif. En six ans, nous avons gagné 1 942 habitants, c'est une croissance forte [environ 5%, NDLR] ». Mais cette croissance est due au développement de lotissements dans les villages. Avec la promulgation de la loi climat et résilience qui, à l'horizon 2050, prévoit une « zéro artificialisation nette » des sols, le modèle de la com'com devra s'adapter. Ce modèle : c'est à 80 % des propriétaires occupants (dans des maisons à 90 %), peu de logements sociaux, peu de logements vacants (moins de 5 %) et surtout peu de collectifs. « On a 25 ans pour arriver à la zéro artificialisation nette. On a le choix : soit on dit aux communes que chacune doit faire cet effort de 50 %, soit on le fait de façon plus subtile avec

l'intercommunalité », esquisse Eric Herbet qui lance la piste d'une mutualisation de l'effort afin que les pôles un peu urbains se renforcent - peut-être avec des immeubles de taille modeste - en laissant en l'état les plus petits villages. « Ce n'est peut-être pas en rajoutant cinq pavillons dans un village de 400 habitants qu'on change la donne ».

FIXER DES ENTREPRISES POUR RÉDUIRE LE CO2

On imagine la chaleur des débats à venir car la martingale du lotissement périurbain a garanti à de nombreuses communes la sauvegarde de leurs écoles, de quelques commerces, de quelques emplois. C'est un mur qui se dresse devant la com'com Inter-Caux Vexin et ses 64 maires. « On va devoir continuer à accueillir davantage d'habitants, chaque commune fera valoir ses arguments ». Côté emploi et économie, la com'com est dans l'ombre, sans doute trop, de la Métropole Rouen Normandie et c'est un autre enjeu



Le pavillon périurbain, gros consommateur de foncier, va-t-il être du plus en plus difficile à construire dans la com'com Inter-Caux Vexin ?

majeur du SCoT. 77 % des 24 602 actifs du territoire travaillent ailleurs, essentiellement à Rouen. « Le nouveau SCoT aura pour ambition de fixer davantage d'entreprises dans des pôles déjà constitués comme Saint-Jean-du-Cardonnay, Eslettes. Fixer des entreprises, c'est fixer des

salariés, réduire les déplacements, moins de gaz à effet de serre », explique Eric Herbet devant les habitants qui sont pour l'essentiel inquiets de la préservation des terres agricoles et des transformations à venir des filières d'élevage et de sylviculture.

Biodéchets, mobilité, eau et assainissement : les perspectives à venir pour l'Inter Caux Vexin

Le président de la Communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV) Éric Herbet avait convié les élus du territoire à Fontaine-le-Bourg, samedi 6 janvier, pour la traditionnelle cérémonie des vœux...

FONTAINE-LE-BOURG

C'est à Fontaine-le-Bourg que se sont retrouvés les élus de la Communauté de communes Inter Caux Vexin, à l'occasion des vœux de leur président Éric Herbet. Pour cet exercice, ce dernier était entouré de Delphine Duramé et Julien Demazure (conseillers départementaux), de Jonas Haddad (conseiller régional) et de deux sénateurs, Catherine Morin-Desailly et Patrick Chauvet. Après avoir rappelé les compétences de la CCICV et notamment celle touchant au développement économique, « le poumon, la richesse qui permet de créer de l'emploi », le président a brossé quelques perspectives pour l'année qui commence.

Biodéchets : « nous allons prendre le temps qu'il faudra »

L'un des sujets qui vont concerner tous les citoyens, c'est le tri à la source des biodéchets, depuis le 1^{er} janvier. « Nous avons des délais contraints, mais nous allons prendre le temps qu'il faudra. Nous avons une expérimentation en cours pour tester, mesurer l'efficacité des mesures à prendre et bien évidemment, nous proposerons des solutions adaptées pour répondre aux habitants, dans un souci de maîtriser notre taxe d'élimination des ordures ménagères », a précisé Éric Herbet.

Eau et assainissement : se préparer au transfert de compétence

L'Inter Caux Vexin s'attèle déjà à une autre échéance,



Pour les vœux de la Communauté de communes Inter Caux Vexin, le président était entouré de Delphine Duramé et Julien Demazure (conseillers départementaux), de Catherine Morin-Desailly et Patrick Chauvet (sénateurs) et de Jonas Haddad (conseiller régional). Isabelle VILLY

celle du transfert de la compétence eau et assainissement, dès 2026. Et le président a souligné que deux années ne seront pas de trop pour cet objectif, qui vise à « améliorer la qualité, la sécurité et la fiabilité de nos réseaux. Nous devons accompagner les structures dans cette escalade technologique », a indiqué le président.

Mobilité : travail en coordination avec la Métropole

Autre sujet majeur pour le territoire : la mobilité, avec l'ambition d'un « outil de planification pour caler notre

stratégie, notre politique de territoire. Nous avons fait le choix de travailler en coordination avec la Métropole Rouen Normandie. Nos habitants se moquent des aspects politiques et nous souhaitons leur apporter des éléments concrets dans ce domaine », a affirmé Éric Herbet. Pour étayer ses propos, le président a pris l'exemple des transports en commun et expliqué que l'idée était de « cofinancer des travaux pour avoir un retour, un accès aux services », comme les transports en commun par exemple, pour faire en sorte que les habitants de l'Inter

Caux Vexin en périphérie de la Métropole puissent y avoir accès.

Enfin, le président est revenu sur l'aménagement numérique du territoire, avec le 100

000^e abonné qui se trouve à Bosc-Guérand-Saint-Adrien : il a notamment rappelé que le Département de la Seine-Maritime et la Région Normandie ont financé cet aménagement,

et que l'Inter Caux Vexin n'était pas en reste puisqu'elle a mis six millions d'euros sur la table.

Isabelle VILLY

Ils ont dit...

Julien Demazure, conseiller départemental Le vice-président du Département de la Seine-Maritime a rappelé que le département était la collectivité des solidarités et qu'en 2023, l'ensemble d'aides allouées aux communes et intercommunalités s'est élevé à 26 millions d'euros. « On poursuivra dans ce sens, en 2024. Une nouvelle génération de contrats de territoire va par ailleurs voir le jour : 60 M€ vont être mis sur la table pour accompagner les intercommunalités dans leurs projets ».

Jonas Haddad, conseiller régional Le conseiller régional en charge du numérique a pour sa part constaté que « plus la Région s'est agrandie, plus elle est en proximité. On a réussi à réaliser qu'un service quasi public va mieux aujourd'hui qu'il y a quatre ans. Pour la fibre, on a fait le job, même si évidemment, il reste des choses à réaliser ». Autre aspect mis en avant par Jonas Haddad : la décision de la Région Normandie d'aider à la sauvegarde du patrimoine, notamment religieux, en dehors de toute considération politique ou autre, afin de préserver « les pépites et les joyaux de notre territoire ». Le conseiller régional a également souligné les aides octroyées par la Région en matière économique, une compétence qui est « le cœur battant des

territoires » et il a insisté sur la position claire de la Normandie en matière notamment d'agrévoltaïsme, à savoir « protéger le territoire ».

Patrick Chauvet, sénateur Le sénateur a constaté, au vu du travail des élus locaux, que « donner de son temps personnel pour l'action publique, ça a du sens et on en a vraiment besoin », et ce, même si le contexte actuel est complexe. Citant Winston Churchill, il a ainsi rappelé une « petite maxime liée au contexte : La différence entre un pessimiste et un optimiste, c'est que le pessimiste voit une difficulté dans chaque évolution, et un optimiste voit une évolution dans chaque difficulté ». Et en termes d'évolution, Patrick Chauvet a pu mesurer le temps passé depuis la création de l'intercommunalité sur « ce territoire auquel j'appartiens. Cela fera trente ans que nous avons créé l'intercommunalité, et nous nous sommes ensuite rassemblés. À l'époque, c'était juste pour la compétence économique. Qui aurait pu imaginer ce que deviendraient les communautés de communes, avec les services et la dynamique apportés aux territoires », a ainsi observé le sénateur.



Les élus de la CCICV se sont retrouvés à Fontaine-le-Bourg. Isabelle VILLY

INTER CAUX VEXIN

Développement, durabilité et mobilité... les priorités de 2024

Pour le président d'Inter Caux Vexin, ce territoire au nord de Rouen est en plein essor afin d'éviter la relégation des soixante-quatre communes dans l'ombre de la Métropole.

1 DÉVELOPPEMENT

« Si depuis 2017 beaucoup a été fait, il reste beaucoup à faire pour développer notre territoire, explique Eric Herbert, lors des vœux prononcés à Fontaine-le-Bourg samedi 6 janvier 2024. Les projets que nous conduisons bénéficient à toutes les communes alors que la disparition des services publics en zone rurale n'a jamais autant été dénoncée. »

Côté développement économique, la zone d'activités Polen située à Eslettes a déjà vu l'installation d'une quarantaine d'entreprises qui génèrent plus de 600 emplois. Les travaux d'aménagement de son extension se poursuivent depuis l'été 2023, visant une nouvelle offre foncière de qualité pour les entreprises qui facilitera la création d'emplois pérennes.

2 DURABILITÉ 2024

C'est également, depuis le 1^{er} janvier, le tri à la source des biodéchets (matières de jardin et déchets de cuisine et de table) devenu obligatoire. Une expérimentation est en cours et des solutions seront apportées pour une mise en place adaptée dans les différentes communes.

Concernant les compétences « eau et assainissement », son transfert aux communautés de communes sera obligatoire en 2026. Une étude définissant les modalités adminis-



La mise à disposition d'une solution de compostage pour tous les habitants devient obligatoire Photo Boris Maslard/Paris Normandie

tratives, financières, techniques, juridiques et humaines sera réalisée dès 2024 afin de veiller à la qualité de l'eau, sa fiabilité, sa sécurité, la disponibilité de la ressource et la technologie de ses traitements.

3 MOBILITÉ

Autre point, la mobilité sur le territoire. L'accent sera porté sur l'intermodalité avec la poursuite du développement des abris à vélos sécurisés et une étude pour améliorer et sécuriser les déplacements à vélo, notamment pour rejoindre les

gares. Avec la Métropole de Rouen Normandie, une coopération renforcée à l'échelle du bassin de mobilité rouennais sera mise en place autour du covoiturage, mais également à propos de la stratégie de développement des parcs-relais métropolitains, ainsi que des collaborations concrètes sur les lignes du réseau Astuce limitrophes de la communauté telle que, par exemple, sur la ZAE des portes de l'ouest située à La Vaupalière. Les objectifs étant le cofinancement des travaux contre l'accès aux services.